



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL D'ETAT

2019

AVEC SON AGENDA 2030,  
LE CONSEIL D'ETAT ENTEND  
POSITIONNER LE VALAIS SUR LA  
VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

© Adonis - RhonEole - Jonathan Fernandez

## SOMMAIRE

Message du Président	03
Conseil d'Etat 2019-2020	04
Programme gouvernemental	05
Chiffres clés	06
Compte et bilan	07
Bilan législatif	10
Présidence	12
Finances et énergie	20
Santé, affaires sociales et culture	27
Economie et formation	34
Sécurité, institutions et sport	43
Mobilité, territoire et environnement	50
Cadres de l'administration cantonale	60



© Céline Ribordy

Roberto Schmidt  
*Président du Conseil d'Etat*

## LE VALAIS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2019, les peuples, aux quatre coins de la planète, sont descendus dans la rue. Pour diverses raisons... La Suisse et le Valais n'ont, pour une fois, pas dérogé à cet état de fait : la population s'est mobilisée pour que la question du bien-être de la planète soit plus que jamais centrale.

Le développement durable est au cœur des réflexions du Conseil d'Etat. Dans son programme gouvernemental élaboré en 2017, il s'est fixé comme but « *d'ajuster la stratégie cantonale en matière de développement durable, de consolider la gouvernance pour la réalisation de cette stratégie et de renforcer l'exemplarité de l'Etat du Valais en la matière* ». En 2018, le Conseil d'Etat a publié son Agenda 2030, qui définit la stratégie de développement durable du canton du Valais à l'horizon 2030. Un pas vers la concrétisation de cette vision ambitieuse a été franchi en 2019, avec l'adoption du programme opérationnel de développement durable 2020. Celui-ci prévoit comme mesures phares l'élaboration d'un plan climat, la mise en place d'une gouvernance de la durabilité et la promotion des véhicules électriques et hybrides. Il intègre également le soutien à des projets exemplaires portés par différents services de l'administration cantonale, sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets.

Le développement durable a plusieurs facettes : environnementale, mais aussi économique et sociale. Penser développement durable n'est pas un acte uniquement orienté vers la nature, mais également vers autrui, vers l'entreprise, vers le village, vers la société dans son ensemble. C'est une démarche qui doit être cohérente à tous les niveaux.

Depuis 2008, le Conseil d'Etat s'engage pour le développement durable. Une gouvernance est mise en place pour s'assurer que ce principe soit mis en œuvre. Le Gouvernement concrétisera cette ambition et restera à l'écoute de la population à chaque étape du processus.



© Céline Ribordy

## CONSEIL D'ETAT 2019-2020

*De gauche à droite*

<b>Jacques Melly</b>	Conseiller d'Etat, élu le 04.03.09, réélu le 17.03.13 et le 19.03.17
<b>Frédéric Favre</b>	Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17
<b>Roberto Schmidt</b>	Président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17
<b>Esther Waeber-Kalbermatten</b>	Conseillère d'Etat, élue le 04.03.09, réélue le 17.03.13 et le 19.03.17
<b>Philipp Spörri</b>	Chancelier d'Etat, nommé le 09.12.09
<b>Christophe Darbellay</b>	Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17

## DEGRÉ DE RÉALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

Le Conseil d'Etat s'est doté en décembre 2017 d'un programme gouvernemental. Son ambition est de développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts. 10 objectifs ont été fixés ainsi que 68 mesures et projets prioritaires pour les atteindre. Certaines de ces mesures sont déjà concrétisées, alors que les autres sont en cours de réalisation.

La liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement à la fin de l'année 2019 peut être affichée en cliquant sur l'icône correspondant à chacun des objectifs.



## CHIFFRES CLÉS

### ESPACE ET POPULATION

Superficie du canton <i>en km<sup>2</sup></i>	5'224.6
Haut-Valais <i>en %</i>	50.2
Centre du Valais <i>en %</i>	23.9
Bas-Valais <i>en %</i>	25.9
Nombre de communes 01.01.2019	126
Habitants du canton 01.01.2019	343'955
Haut-Valais <i>en %</i>	24.2
Centre du Valais <i>en %</i>	39.8
Bas-Valais <i>en %</i>	36.1
Habitants du canton <i>par km<sup>2</sup></i>	65.8
Augmentation de la population <i>sur 10 ans, en %</i>	13.4
Population résidante d'origine étrangère <i>en %</i>	22.7
Répartition de la population, selon l'âge <i>en %</i>	
0-19 ans	19.8
20-64 ans	60.6
> 64 ans	19.6
Ménages privés	150'387
Personnes par ménage	2.2

### LANGUES PRINCIPALES \*

Français <i>en %</i>	67.0
Allemand <i>en %</i>	25.1
Portugais <i>en %</i>	8.0

### EMPLOI ET VIE ACTIVE

Taux de chômage annuel moyen <i>en %</i>	3.1
Total des emplois	176'690
Secteur primaire	10'127
Secteur secondaire	37'409
Secteur tertiaire	129'154
Total des établissements	29'268
Secteur primaire	3'122
Secteur secondaire	4'397
Secteur tertiaire	21'749

### ENERGIE

Production hydroélectrique annuelle (année hydrologique 2018/2019). <i>En GWh</i>	10'657
Part de la production valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse d'électricité <i>en %</i>	15
Part de la production valaisanne d'électricité hydraulique par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse <i>en %</i>	28

### PIB CANTONAL 2017

PIB cantonal <i>en mios de francs</i>	18'213
PIB cantonal par habitant <i>en francs</i>	54'037
PIB cantonal moyen par habitant <i>moyenne Suisse romande</i>	72'466

### CONSTRUCTION ET LOGEMENT

Investissements dans la construction <i>en mios de frs (2017)</i>	2'650
Nombre approximatif de logements	256'924
Logements vacants	5'372

### TOURISME

Hôtellerie et établissements de cure	
Arrivées	1'845'418
Nuitées	4'259'950

Sources : OFS, SEFH, Institut Créa-UniL-BCVs, OCSP / \* Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne

COMPTE  
ET BILAN

en millions de francs

COMPTE  
2018

BUDGET  
2019

COMPTE  
2019

CHARGES

Total des charges d'exploitation	3'397.2	3'445.4	3'690.2
Charges de transferts	1'652.4	1'657.3	1'676.8
Charges de personnel	1'069.1	1'060.9	1'310.2
Biens, services et autres charges d'exploitation	304.3	356.7	331.9
Subventions redistribuées	200.9	198.1	199.5
Autres charges d'exploitation	170.5	172.3	171.7

REVENUS

Total des revenus d'exploitation	3'534.0	3'433.1	3'816.1
Revenus de transferts	1'519.4	1'539.4	1'567.4
Revenus fiscaux	1'456.2	1'362.2	1'425.3
Taxes	215.2	211.4	220.4
Subventions à redistribuer	200.9	198.1	199.5
Autres revenus d'exploitation	142.3	122.0	403.5

RESULTAT D'EXPLOITATION

136.8 -12.3 125.9

Charges financières	32.6	30.3	33.4
Revenus financiers	73.8	66.8	79.2

RESULTAT FINANCIER

41.2 36.5 45.8

RESULTAT OPERATIONNEL

178.0 24.2 171.7

Charges extraordinaires	212.4	58.4	186.9
Revenus extraordinaires	43.2	23.3	24.4

RESULTAT EXTRAORDINAIRE

-169.2 -35.1 -162.6

TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS

8.7 -10.9 9.1

Dépenses d'investissement	445.9	505.2	427.1
Recettes d'investissement	250.3	304.9	268.6
Investissements nets	-195.6	-200.3	-158.5
Amortissements et réévaluations	206.3	197.5	188.8

EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT

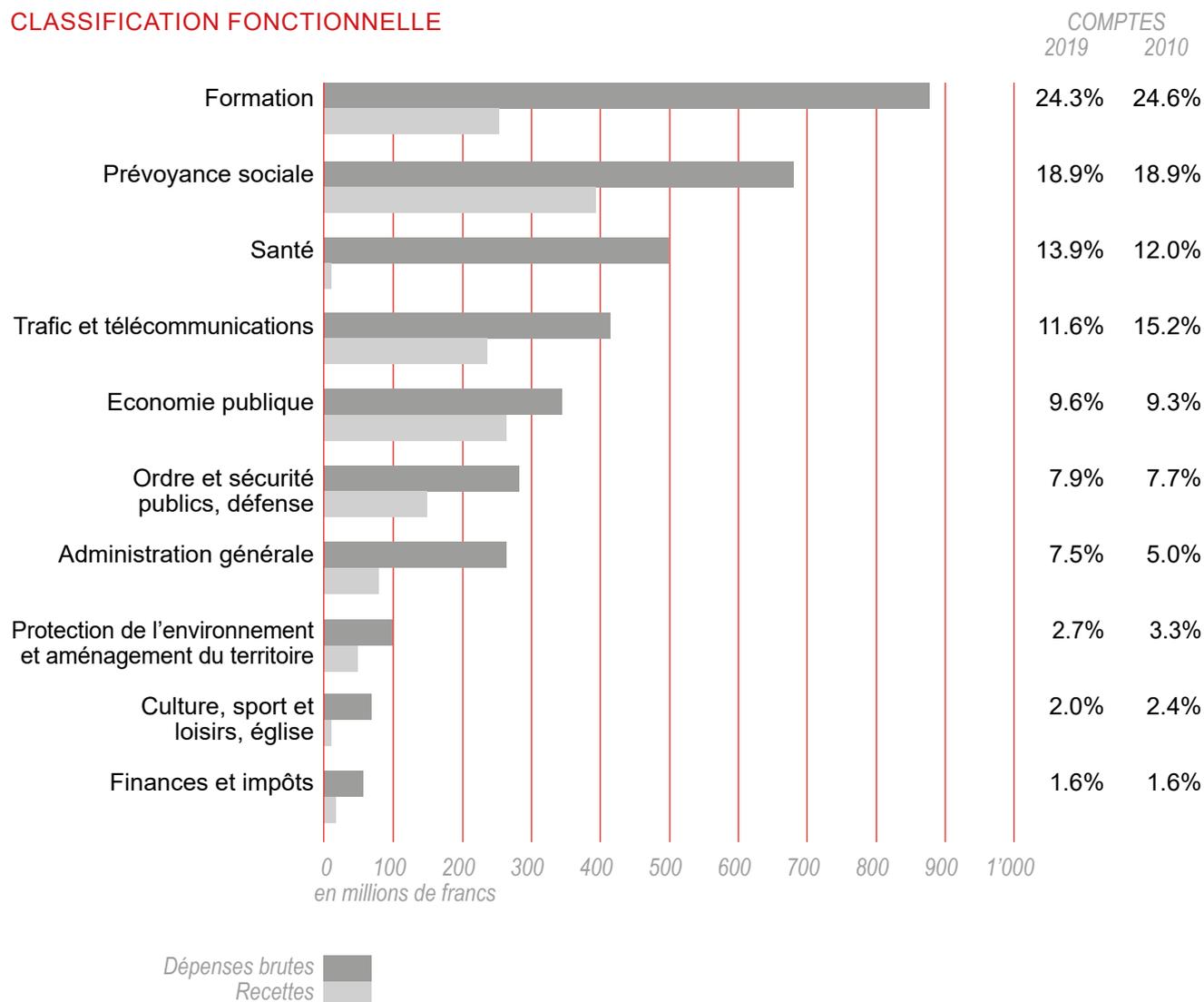
19.5 -13.6 39.4

## COMPTE ET BILAN

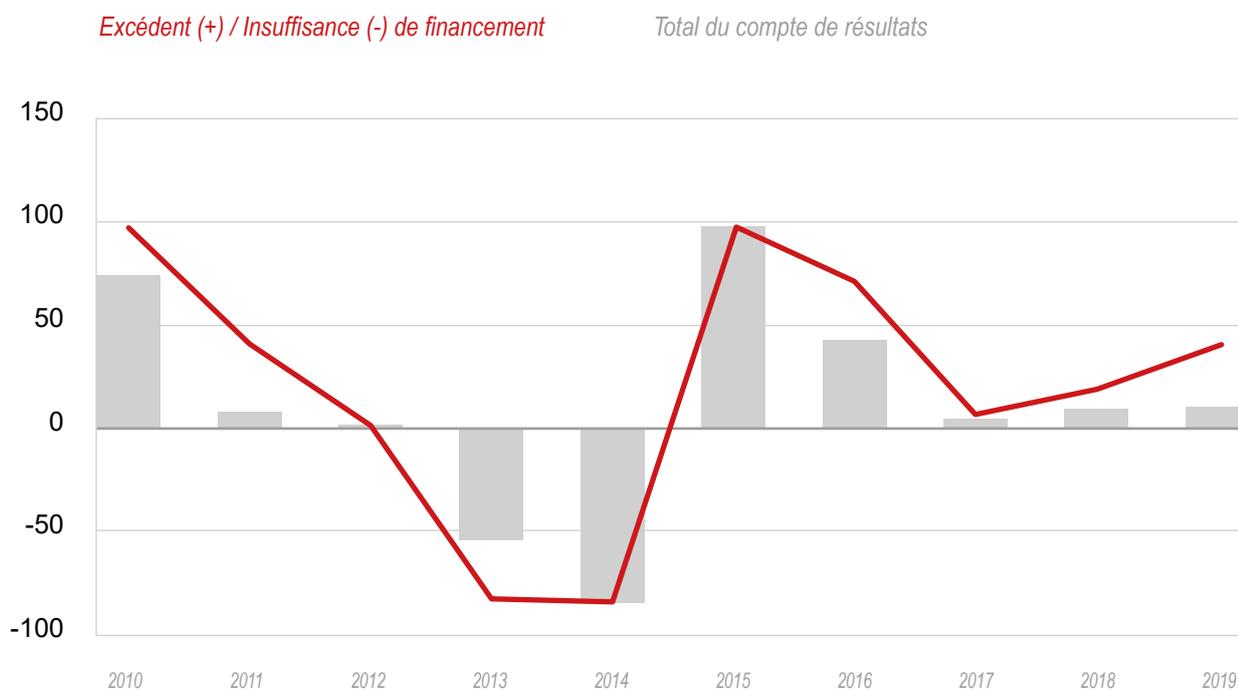
en millions de francs

BILAN	31.12.2018	31.12.2019
<b>ACTIF</b>		
Patrimoine financier	2'170.8	2'469.0
Patrimoine administratif	2'015.8	1'933.0
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'186.6</b>	<b>4'402.0</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux de tiers	3'320.2	3'595.0
Capital propre	866.4	807.0
<b>Total du passif</b>	<b>4'186.6</b>	<b>4'402.0</b>

### CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



## EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE



*en millions de francs*

(2009 - 2017 : MCH1)  
(dès 2018 : MCH2)

Les actes adoptés durant l'année 2019 par le Grand Conseil sont énumérés ci-dessous et peuvent être consultés sur la [page Internet de la législation](#) du canton du Valais. Les messages y relatifs peuvent être consultés sur le [site internet du Service parlementaire](#).

**Modification du 15 mars 2019 de la Constitution du canton du Valais (RS/VS 101.1)**

Publication : BO 13/2019

Acceptée en votation populaire le 19 mai 2019 :  
BO 22/2019

**Loi régissant la Caisse de prévoyance du canton du Valais (CPVAL) du 14 décembre 2018 (LCPVAL ; RS/VS 172.51)**

Publication : BO 3/2019 – [RO 2019-106](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2020 –  
BO 50/2019 – [RO 2019-105](#)

**Loi du 15 mars 2019 abrogeant la loi d'exécution de la loi fédérale sur le registre des bateaux**

Publication : BO 13/2019 – [RO 2019-071](#)

Entrée en vigueur : 01.09.2019 –  
BO 35/2019 – [RO 2019-070](#)

**Loi du 15 mars 2019 abrogeant la loi sur la constitution de réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux**

Publication : BO 13/2019 – [RO 2019-072](#)

Entrée en vigueur : 01.09.2019 –  
BO 35/2019 – [RO 2019-070](#)

**Modification du 15 mars 2019 de la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX ; RS/VS 501.1)**

Publication : BO 13/2019 – [RO 2019-068](#)

Entrée en vigueur : 01.09.2019 –  
BO 30/2019 – [RO 2019-067](#)

**Loi du 9 mai 2019 modifiant les lois sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant (RS/VS 172.2, 400.2, 550.1)**

Publication : BO 22/2019 – [RO 2020-008](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2020 –  
BO 3/2020 – [RO 2020-007](#)

**Modification du 9 mai 2019 de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (RS/VS 177.1 / 312.0; Loi sur la profession d'avocat, LPAv)**

Publication : BO 22/2019 – [RO 2019-078](#)

Entrée en vigueur : 01.03.2020 –  
BO 41/2019 – [RO 2019-077](#)

**Modification du 9 mai 2019 de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles (RS/VS 641.5)**

Publication : BO 22/2019 – [Réf.-2019-008](#)

**Modification du 9 mai 2019 de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LALTEO ; RS/VS 660.1)**

Publication : BO 22/2019 – [RO 2019-086](#)

Entrée en vigueur : 01.07.2019 –  
BO 42/2019 – [RO 2019-085](#)

**Modification du 13 septembre 2019 de la loi d'application du code pénal (LACP ; RS/VS 311.1)**

Publication : BO 41/2019 – [Réf.-2019-012](#)

**Modification du 13 septembre 2019 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux (LALPA ; RS/VS 455.1)**

Publication : BO 41/2019 – [Réf.-2019-013](#)

**Loi sur le Conseil de la magistrature du 13 septembre 2019 (LCDM ; RS/VS 173.7)**

Publication : BO 41/2019 – [Réf.-2019-014](#)

**Modification du 13 septembre 2019 de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite (LALP ; RS/VS 281.1)**

Publication : BO 41/2019 – [Réf.-2019-015](#)

**Loi sur les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres des personnes, des entreprises et établissements ainsi que des bâtiments et logements du 12 septembre 2019 (LBDR ; RS/VS 176.21)**

Publication : BO 41/2019 – [Réf.-2019-016](#)

**Modification du 13 septembre 2019 de la loi d'application de la loi sur les amendes d'ordre (LALAO ; RS/VS 312.2)**

Publication : BO 41/2019 – [RO 2019-091](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2020 –  
BO 44/2019 – [RO 2019-090](#)

Modification du 15 novembre 2019 de la loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités (LPartEt ; RS/VS 170.3)

Publication : BO 49/2019 – [Réf.-2019-017](#)

Modification du 12 décembre 2019 de la loi d'application du code civil suisse (LACC ; RS/VS 211.1)

Publication : BO 4/2019

Modification du 12 décembre 2019 de la loi sur l'organisation de la Justice (LOJ ; RS/VS 173.1)

Publication : BO 4/2019 – [Réf.-2020-002](#)

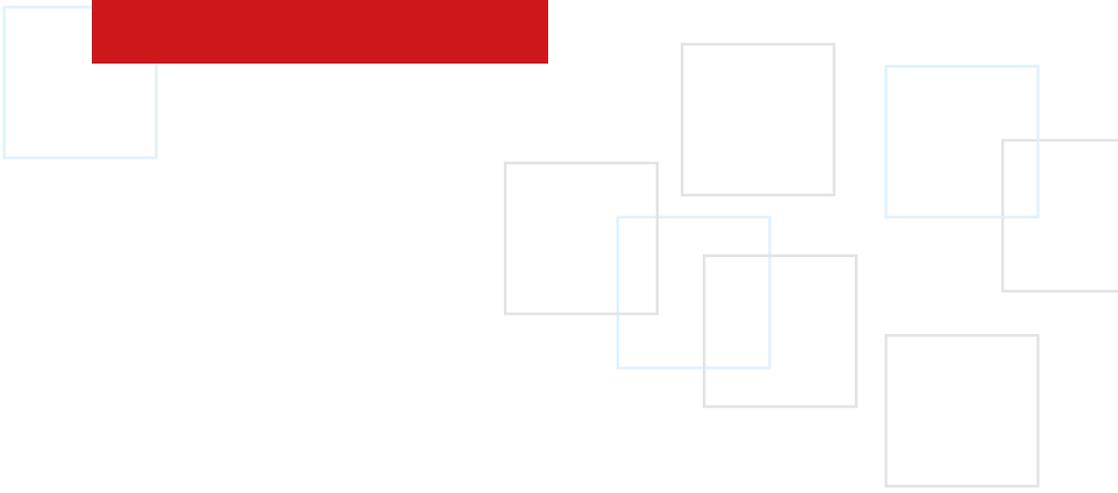
Décret modifiant la loi sur la protection de l'environnement (LcPE), modification du 12 décembre 2019 (RS/VS 814.1)

Publication : BO 4/2019 – [Réf.-2020-001](#)



A L'HORIZON 2060, LE CANTON DU  
VALAIS VISE UN APPROVISIONNEMENT  
100% RENOUELABLE ET INDIGÈNE.  
© FMV

PRÉSIDENTE



## ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES

### Rencontres de travail et assermentations

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 45 reprises pour traiter des affaires ordinaires. Il a notamment rencontré, pour des séances de travail, la ville de Sion, la Fédération des communes valaisannes, le Tribunal cantonal, la presse valaisanne, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets, les commissions de haute surveillance du Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Le Gouvernement a procédé à l'assermentation de 1238 naturalisés. Il a assermenté cinq notaires et a remis vingt-six brevets d'avocat et cinq diplômes de notaire.

### Manifestations traditionnelles

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants du Ministère public, de l'Evêché, de l'Eglise évangélique réformée ainsi que du district, de la ville et de la bourgeoisie de Sion. Il a participé à l'excursion avec les autorités ecclésiastiques et à la sortie présidentielle accompagné des anciens magistrats.

Le président du Conseil d'Etat a remis le prix 2019 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi à Arsène Duc. Présidé par Roberto Schmidt, le Conseil de la fondation récompense le musicien et directeur de brass band à titre de reconnaissance pour son palmarès exceptionnel. Directeur de l'Ancienne Cécilia de Chermignon et du Valaisia Brass Band qu'il a fondé en 2008, il a conduit cette formation vers de nombreuses distinctions, dont le sacre de champion suisse à cinq reprises et de champion d'Europe en 2018.

Le Gouvernement a donné une réception en l'honneur des 374 collaborateurs ayant respectivement totalisé vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans au service de l'Etat.

Un membre du Conseil d'Etat a eu le plaisir de remettre le cadeau traditionnel du Gouvernement à vingt-huit citoyennes et citoyens du canton du Valais, lors de leur entrée dans leur centième année.

### Visites et réceptions

La présidente du Conseil d'Etat et la vice-chancelière ont reçu officiellement en janvier, au Palais du Gouvernement, le consul général du

Portugal Bruno Paes Moreira pour une visite de courtoisie et, en février, le consul général d'Espagne Carlos de Lojendio. Le Conseil d'Etat a reçu en février S.E. Rita Adams, ambassadrice de Suisse à Rome, au Palais du Gouvernement. Une délégation du Conseil d'Etat a reçu officiellement en avril, à Sierre, S. E. Michael Matthiessen, représentant de la Délégation de l'Union européenne en Suisse, en avril S. E. Magnus Hartog-Holm, ambassadeur de Suède en Suisse, en octobre S. E. Aurora Díaz-Rato Revuelta, ambassadrice d'Espagne en Suisse et en novembre S. E. Liliane Lebron de Wenger, ambassadrice du Paraguay en Suisse, accompagnée de S. E. Evandro de Sampaio Didonet, ambassadeur du Brésil, S. E. Martha Cecilia Jaber Breceda, ambassadrice du Mexique, S. E. Ana Rosa Valdivieso, ambassadrice du Pérou, S. E. Alejandro Garofali Acosta, ambassadeur de l'Uruguay, S. E. Sofia Gaviria Correa, ambassadrice de la Colombie et S. E. Francisco Gormaz Lira, ambassadeur du Chili.

Le Conseil d'Etat a procédé aux visites confédérales des cantons de Berne et de St-Gall.

## CHANCELLERIE D'ETAT

### Protocole

La Chancellerie d'Etat a coordonné et organisé toutes les séances et manifestations du Conseil d'Etat.

### Prestations en faveur de l'administration

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire, qui est composée de quatre traducteurs (2.4 EPT), a traduit environ 1100 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces traductions, l'unité de traduction utilise des mémoires de traduction performantes (SDL Trados Studio) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité et surtout la qualité des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques (15'638 termes) et de traduction (1'108'975 unités de traduction), tout en assurant la coordination entre les traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec les services de traduction des autres cantons et la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat a procédé à 2533 légalisations, effectué plus de trois millions d'envois postaux, répondu à près de 10'000 appels adressés à son central téléphonique et signé quelque 5800 décisions du Gouvernement. Les chauffeurs ont parcouru plus de 72'000 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat.

### Appui juridique au Conseil d'Etat et législation

La Chancellerie d'Etat apporte son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers.

Elle instruit les recours adressés au Conseil d'Etat dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit de la santé publique, du droit foncier rural, du droit disciplinaire et de la formation. 310 recours ont été déposés. 311 décisions ont été préparées par six juristes (4.4 EPT) – puis huit juristes (6 EPT) depuis le 1<sup>er</sup> août 2019) – et prises par le Conseil d'Etat en ces matières.

La Chancellerie d'Etat instruit aussi les affaires disciplinaires de l'Etat et préside la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat effectue le contrôle de la législation sous l'angle technique et linguistique. Elle assure la publication de toute la législation cantonale en français et en allemand au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique (RS) ou au recueil officiel (RO), qui sont accessibles en ligne sur le [site Internet de la législation](#). 111 actes ont été publiés dans le recueil officiel. Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, le canton du Valais est passé à la primauté de la version électronique des actes législatifs. Cela signifie que la publication électronique fait juridiquement foi, respectivement la version publiée dans le RO. Dans ce même ordre d'idée, l'archivage des actes législatifs publiés au RO se fait depuis 2019 également sous format électronique.

La Chancellerie d'Etat renseigne aussi les services de l'administration sur les questions de l'information du public et l'accès aux documents officiels articulé autour du principe de la transparence conformément à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Elle garantit enfin la coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil, comme par exemple en élaborant la planification législative.

### Appui à l'action gouvernementale

Le Conseil d'Etat avait chargé un groupe de travail de lui proposer des mesures d'amélioration du concept, des instruments et des processus de la gestion par mandats de prestations et du controlling, dont la généralisation avait été décidée par le Grand Conseil en 2004. Sur la base des propositions de ce groupe de travail, le Gouvernement a adopté en octobre 2019 le principe de la réalisation de plusieurs mesures d'amélioration et de simplification. Il a chargé le groupe de travail de lui proposer des solutions concrètes qui seront progressivement introduites au cours des prochains mois et des prochains exercices budgétaires et comptables.

### Dossier des constructions de la commune de Bagnes

Désigné par le Conseil d'Etat pour analyser le rôle du canton depuis la mise en évidence en 2016 de constructions non-conformes au droit à Verbier, Jean-Luc Baechler, avocat et ancien président du Tribunal administratif fédéral, confirme dans son rapport la pertinence des démarches entreprises par le canton. Selon cet expert, le Conseil d'Etat et ses agents ont agi conformément au système légal en place et avec diligence. Certains aspects peuvent toutefois être améliorés, en particulier au niveau de la formalisation des enquêtes et des décisions administratives. Le mandat de l'expert se poursuit avec l'analyse des procédures et des mesures mises en place par la commune. Le groupe de travail interdépartemental en charge de ce dossier continue à vérifier les démarches entreprises par la commune pour rétablir une situation conforme au droit et régulariser les conséquences des dysfonctionnements passés.

### Suivi des interventions parlementaires

L'article 107 alinéa 2 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) prévoit que le rapport annuel du Conseil d'Etat présente un état des lieux de l'avancement des interventions parlementaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 198 interventions parlementaires ont été déposées et acceptées, parmi lesquelles 33 motions et 165 postulats. 80 de ces interventions (7 motions et 73 postulats) sont d'ores et déjà réalisées. Les 118 restantes (26 motions et 92 postulats) sont en cours de réalisation.

En collaboration avec le Service parlementaire, la Chancellerie d'Etat travaille à l'élaboration d'une application informatique de gestion des interventions parlementaires (ViaParl) qui permettra aux députés ainsi qu'à toute personne intéressée de prendre connaissance de l'état d'avancement des interventions. Ce système devrait être opérationnel à partir du premier semestre 2020.

## AFFAIRES FÉDÉRALES ET INTERCANTONALES

La Chancellerie d'Etat soutient le Gouvernement pour ses activités fédérales et intercantonales. Ce soutien s'inscrit dans l'appui au Conseil d'Etat en matière de gouvernance. Il peut se résumer en la réalisation des tâches suivantes :

- identification et coordination des enjeux fédéraux et intercantonaux ;
- suivi des conférences gouvernementales ;
- relations avec les parlementaires fédéraux valaisans ;
- collaboration au développement des relations transfrontalières.

Les activités déployées par la Chancellerie en matière d'affaires fédérales et de relations extérieures sont essentiellement de nature transversale. Elles sont complémentaires aux nombreuses actions réalisées par les départements et les services dans leurs domaines de compétences. Divers processus soutenus par la Chancellerie d'Etat favorisent l'échange d'informations entre les membres du Conseil d'Etat. Ils permettent au Gouvernement de thématiser les importants enjeux fédéraux ou intercantonaux. Dans un contexte qui tend clairement à un renforcement des centres (Suisse métropolitaine), une influence renforcée du canton dans les dossiers fédéraux et intercantonaux les plus importants est une priorité que le Conseil d'Etat a clairement mis en évidence dans le programme gouvernemental publié en janvier 2018. Dans le but de développer un lobbying ciblé pour les principaux objets fédéraux stratégiques, un nouveau délégué aux affaires nationales est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2019. Les actions du délégué, destinées à renforcer la défense active des intérêts du canton du Valais dans la Berne fédérale, s'inscrivent en complément de celles déjà entreprises de longue date par la Présidence et les départements. L'entrée en fonction du nouveau délégué a également été

### Fonctions particulières des membres du Conseil d'Etat valaisan dans les conférences intercantonales

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (2018 – 2019)	Roberto Schmidt	<i>Président</i>
Conférence des directeurs de l'énergie (depuis avril 2018)	Roberto Schmidt	<i>Membre du comité</i>
Conférence des gouvernements des cantons alpins	Roberto Schmidt	<i>Président désigné 20-21</i>
Conférence des directeurs des affaires sociales (depuis janvier 2017)	Esther Waeber-Kalbermatten	<i>Membre du comité</i>
Conférence des hautes écoles (depuis octobre 2018)	Christophe Darbellay	<i>Membre du conseil</i>
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (depuis novembre 2018)	Christophe Darbellay	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (depuis juin 2013)	Jacques Melly	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs des transports publics de Suisse occidentale (depuis juin 2013)	Jacques Melly	<i>Président</i>
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2018)	Frédéric Favre	<i>Membre du comité</i>

l'occasion pour le Conseil d'Etat de mettre à jour sa stratégie sur la promotion des intérêts du canton du Valais au niveau fédéral.

### Conférences intercantionales

L'action du Gouvernement en matière d'affaires fédérales se concrétise notamment par les implications de ses membres dans les travaux des conférences gouvernementales, des conférences spécialisées ou des conférences régionales. Les conseillers d'Etat valaisans y sont fortement impliqués et siègent dans plusieurs comités.

### Conférences gouvernementales

Les vingt-six cantons sont réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). La CdC est un interlocuteur privilégié de la Confédération pour les questions liées au fédéralisme, à la politique extérieure et à la politique européenne. Elle suit également, en étroite collaboration avec les conférences spécialisées compétentes, les objets fédéraux de première importance pour les cantons. Roberto Schmidt représente le canton du Valais à la Conférence des gouvernements cantonaux pour la présente législature. La Chancellerie assure, au niveau du canton, le suivi administratif de la CdC.

La Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA / RKGK) permet d'aborder des thèmes plus spécifiques au canton du Valais et de coordonner diverses actions avec des cantons qui partagent des intérêts convergents. Au nombre des thématiques suivies figurent plus particulièrement la défense de la force hydraulique ou le tourisme (au sens large incluant l'aménagement du territoire). Roberto Schmidt représente le canton au sein de la CGCA / RKGK. Il présidera la conférence en 2020 et 2021. Le canton profitera de cette présidence pour renforcer encore la cohésion des cantons alpins dans la défense de leurs intérêts communs.

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) réunit les gouvernements des cantons de Suisse romande et de Berne. Elle permet aux cantons membres d'aborder les thématiques importantes pour la région et de coordonner certaines actions au niveau national. Roberto Schmidt a présidé la CGSO durant les années 2018 et 2019. Il a à ce titre notamment conduit fin novembre la délégation des gouvernements de Suisse occidentale à Bruxelles lors d'un voyage d'information de deux jours auprès des représentants suisses et des instances européennes. Le suivi administratif de la CGSO

est assuré par la Chancellerie. Le canton du Valais joue par ailleurs un rôle actif au sein du réseau administratif de la CGSO qui réunit les responsables des affaires fédérales des cantons membres.

### Conférences spécialisées nationales et régionales

Quatorze conférences gouvernementales spécialisées se répartissent le suivi des différentes politiques publiques au niveau national. Neuf conférences spécialisées sont également actives au niveau régional (Suisse occidentale / Suisse latine). Le suivi des conférences spécialisées est de la compétence des départements. La Chancellerie apporte au besoin un appui ponctuel aux membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs mandats intercantonaux.

### Rencontres entre Gouvernements

En 2019, les Conseils d'Etat du canton de Fribourg et du canton du Valais se sont réunis pour une séance de travail, conformément à une pratique bien établie. Une rencontre de travail a également été organisée avec le Conseil exécutif du canton de Berne.

### Conventions intercantionales

Le canton du Valais est régulièrement appelé à conclure différents accords intercantonaux. La négociation et la conclusion de ces accords interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles dont les départements ont la charge. Elles ont lieu le plus souvent sous l'égide des conférences spécialisées.

Bien qu'aucun accord intercantonal n'ait été soumis en 2019 à l'approbation du Grand Conseil, plusieurs conventions intercantionales ont connu des avancées décisives. Peuvent notamment être mentionnées :

- la nouvelle convention intercantonale sur les loteries et la nouvelle convention relative à la loterie romande découlant de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; le processus de ratification de ces nouvelles conventions a été lancé de sorte que les lois d'adhésion puissent être présentées au Grand Conseil dans le courant 2020 ;
- la révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics adoptée à l'unanimité des cantons le 15 novembre 2019 et le lancement consécutif du processus cantonal d'adhésion ;

- la révision totale de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) adoptée en juin 2019 et le début de la procédure de ratification du nouvel AIU, dont l'entrée en vigueur devrait intervenir au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- la finalisation d'une convention de formation entre les cantons romands devant ouvrir la voie à l'adhésion à la convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (nouvelles conventions sur le financement de la formation postgrade) ;
- la révision de la convention intercantonale relative aux institutions sociales précisant la prise en charge financière de placements d'adultes et d'enfants auprès d'institutions reconnues afin d'éviter les litiges entre cantons (précision des règles définissant le canton de domicile afin de prendre en considération l'évolution des configurations familiales) et préparation de la loi d'adhésion cantonale.

#### Contacts avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se rencontrent à Berne lors de chaque session parlementaire. Ces séances sont l'occasion d'aborder non seulement les objets de première importance pour le canton, mais également d'autres objets plus ponctuels aux enjeux particuliers. Parmi les thèmes abordés durant l'année 2019 figurent notamment :

- la péréquation financière et la compensation des charges fédérale,
- la réalisation de la deuxième étape de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône,
- le financement uniforme des prestations de soins, et plus globalement les compétences cantonales en matière de politique de la santé,
- la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>,
- les possibles contributions de la Confédération à l'Aéroport de Sion,
- la présence militaire en Valais.

## COLLABORATIONS TRANSFRONTALIÈRES

### Conseil du Léman

Créé en 1987, le Conseil du Léman couvre un territoire d'une superficie de 20'000 km<sup>2</sup> comptant environ 2.8 millions d'habitants répartis dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Cet organisme franco-suisse constitue un lieu de dialogue et de concertation privilégié qui vise à promouvoir les relations transfrontalières, à initier des projets communs de coopération et à favoriser l'émergence d'une identité lémanique forte. Le Conseil du Léman contribue ainsi au développement et à l'aménagement concerté du bassin lémanique.

En matière de mobilité, le Conseil du Léman suit des dossiers ferroviaires, lacustres et routiers, tels que la mise en service du Léman Express, le développement des liaisons lacustres transfrontalières et la réhabilitation de la ligne ferroviaire du Sud-Léman entre St-Gingolph et Evian. En complément du Léman Express mis en service le 15 décembre 2019, la ligne sud-lémanique permettra d'achever le bouclage ferroviaire autour du Léman. Elle contribuera à diminuer la surcharge routière sur la seule route reliant Evian à Port-Valais et à désenclaver les trois Chablais. Le Conseil du Léman poursuit par ailleurs son travail de mise à jour du [Schéma de cohérence lémanique des transports](#), outil mettant en perspective à l'horizon 2030 l'ensemble des projets de transports et études en cours portés par les collectivités suisses et françaises du bassin lémanique. Avec ce document, dont la publication a été coordonnée par le canton du Valais, les partenaires du Conseil du Léman s'engagent non seulement à partager un diagnostic, des enjeux et une volonté de mettre en cohérence leurs projets de mobilité, mais ils expriment également leur volonté de pérenniser la concertation et l'échange d'information. A la traditionnelle [brochure](#) s'ajoute désormais une [publication informatique dynamique](#).

Dans le domaine de la culture, le Conseil du Léman apporte un soutien à des projets ancrés sur le territoire lémanique, tels que JazzContreBand, un festival transfrontalier qui valorise le jazz sous toutes ses formes, et Lettres frontière, association qui chaque année, après une sélection d'ouvrages, attribue un prix aux deux coups de cœur des lecteurs. De plus, le Conseil du Léman soutient particulièrement des

actions en faveur de la jeunesse par l'organisation de tournois franco-suisse de football et de rugby, le tour cycliste du Léman, des échanges scolaires ou des rencontres de chorales de jeunes.

Le Valais y a été tout particulièrement à l'honneur en 2019 avec l'organisation des 31<sup>e</sup> Chorales Lémaniques (classes chantantes) à la Fouly, conclues par un spectacle au théâtre du Martolet à Saint-Maurice. Le tournoi de football féminin, réunissant des équipes de juniors en provenance des cinq entités, a par ailleurs été organisé à Sierre. Enfin, Champéry a accueilli l'étape finale du tour cycliste junior du Léman.

En matière d'économie, une étude complémentaire sur les flux frontaliers a été menée pour permettre de mieux appréhender les liens qu'entretiennent l'urbanisation et les pratiques de la mobilité au sein de l'espace lémanique à partir d'un indice de qualité de la desserte en transports publics, cela afin de mieux prévoir les mutations que connaîtra le territoire lémanique.

Par ailleurs, le Conseil du Léman a soutenu diverses initiatives lancées par les milieux économiques fédérés en « unions » lémaniques, au nombre desquels la valorisation de la filière d'excellence « Fintechs », une étude sur l'agriculture urbaine ou le renforcement des échanges transfrontaliers entre PME actives dans l'alimentaire (fabrication de bières artisanales et échanges dans le domaine de l'apprentissage des métiers de boucherie).

Enfin, dans le domaine de l'environnement, le Conseil du Léman poursuit son engagement pour renforcer les échanges, développer des synergies et mettre en place des outils visant à encourager l'utilisation du bois indigène. La transition écologique, la qualité de l'air, les problématiques relatives à l'eau, mais également la réédition de la carte Tour du Léman à vélo, ont figuré au menu des discussions.

A relever enfin, dans le domaine des relations transfrontalières, la commémoration des 450 ans d'amitié franco-suisse célébrée fin juin à St-Gingolph, en présence notamment du président du Conseil d'Etat.

## INFORMATION

En application du concept d'information, IVS, la cellule d'information et communication de la Chancellerie d'Etat, veille à favoriser une communication proactive, intégrée et coordonnée.

### Suivi particulier pour les objets gouvernementaux

La communication des objets gouvernementaux fait l'objet d'une attention particulière de la part d'IVS selon la directive et les processus spécifiques mis en place à cet effet en 2015. Il s'agit des objets qui concernent plusieurs départements, qui touchent l'image et la réputation de l'Etat ou dont la portée nécessite une implication du Gouvernement dans son ensemble. En 2019, on peut citer par exemple la communication réalisée au sujet de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable, du dossier des constructions de la commune de Bagnes ou encore de la problématique liée à la démission du chef du Service de l'environnement.

### Plus de 260 communiqués de presse

IVS a organisé 51 conférences de presse, édité et diffusé 261 communiqués de presse ainsi que 35 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés : la diffusion de contenus à la demande d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations régulières des médias, la capture, la diffusion et l'archivage de photos, la mise à disposition d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information des collaborateurs de l'administration sur les décisions et projets importants, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique, la réalisation de la partie médias et communication du Bulletin officiel ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services.

### Magazine online du personnel vis-à-vis

Lancé en fin d'année 2018, le magazine online du personnel [vis-à-vis](#) a été publié à quatre reprises en 2019, selon le rythme trimestriel prévu. Il propose aux employés de l'administration cantonale des informations, des interviews et des conseils sur des sujets qui les concernent, des reportages sur les activités des services de l'Etat, des portraits de collaboratrices ou collaborateurs au parcours

atypique, des visites guidées de localités du canton ou encore la découverte de documents extraits des Archives de l'Etat du Valais.

### Centre médias

Afin de faciliter le travail des médias, IVS a mis en place un centre de presse à l'occasion des élections du Conseil national et du Conseil des Etats. Les journalistes ont ainsi pu disposer de places de travail à l'Espace Porte de Conthey, avec un accès facilité aux différents candidats.

### Site Internet

Le [site Internet de l'Etat du Valais](#) doit faire l'objet d'une migration complète vers une version plus récente de la plateforme Liferay sur laquelle il fonctionne. Cette mise à jour, qui aura lieu en 2020, a nécessité une importante préparation durant l'année 2019. Cette migration s'avère indispensable pour continuer à disposer du support technique adéquat. Elle n'implique pas de changement pour l'utilisateur qui consulte le site Internet, mais s'accompagne de quelques nouvelles fonctionnalités pour les éditeurs web des services de l'Etat.

### Conseil et appui

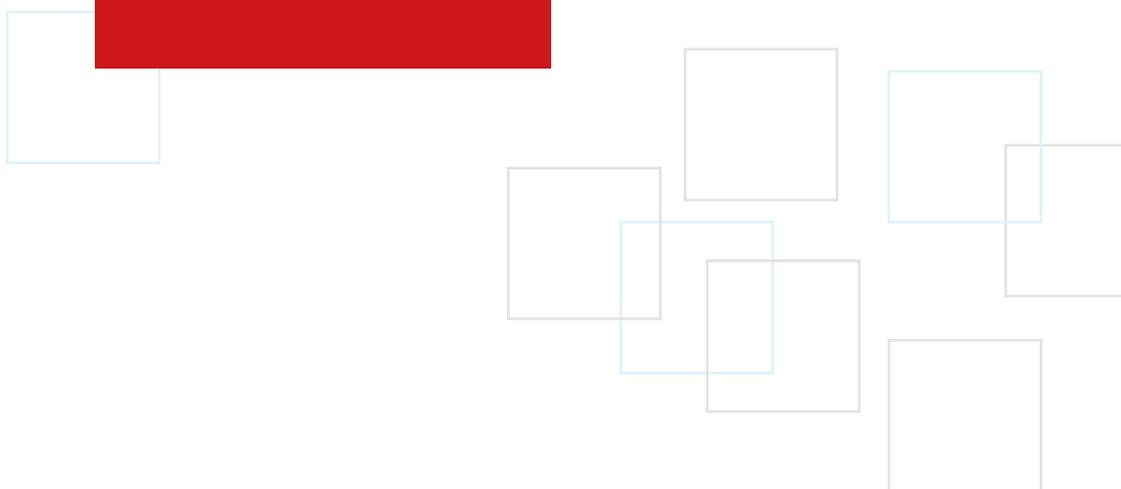
IVS poursuit ses tâches de conseil en communication pour le Gouvernement, les départements et les services de l'Etat. Il s'agit notamment d'apporter un soutien au Conseil d'Etat au sujet de sa politique d'information et d'organiser et coordonner les projets de communication avec les secrétaires généraux. Le chef d'IVS fait également partie, en tant que responsable de l'information, de l'Organe cantonal de conduite (OCC). IVS a ainsi pris part à l'exercice du Réseau national de sécurité (ERNS 19) en novembre 2019.

TERRE D'ÉNERGIES, LE VALAIS DISPOSE DE  
NOMBREUSES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES  
RENOUVELABLES.

© Romande Energie



FINANCES ET  
ENERGIE



## OUVRONS DES PORTES

2019 aura été l'année où les débats politiques ont été portés dans la rue. La population a frappé à la porte des autorités, pour leur rappeler qu'elles sont au service des citoyennes et des citoyens, et non pas l'inverse.

Les manifestations et les grèves du climat résonnent de manière particulière au sein de mon département, responsable des questions énergétiques. La transition vers des énergies renouvelables est un défi auquel nous nous sommes attaqués avec sérieux depuis le début de la législature.

Ainsi, au printemps 2019, nous avons présenté à la population notre vision d'une énergie qui sera à l'avenir 100% renouvelable et indigène. Cette vision est ambitieuse à l'horizon 2060, avec des objectifs intermédiaires à atteindre à l'horizon 2035. Grâce à ces derniers, nous diminuerons notre impact sur l'environnement et nos émissions de CO<sub>2</sub>. Mais ces objectifs, pour qu'ils puissent être réalisés, doivent être également ceux de toute la population. Chacun devra se les approprier. C'est seulement à ce prix que nous arriverons à prendre soin de cette maison que constitue notre planète.

Frapper à des portes ne suffit pas, il faut également en ouvrir pour rencontrer son interlocuteur. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra trouver des solutions ensemble. Nous avons commencé à le faire, avec mes collègues, avec nos collégiens. Il est nécessaire de nous mettre ensemble pour faire avancer ce canton qui nous est si cher et trouver des solutions adéquates.



© Céline Ribordy

Roberto Schmidt  
Conseiller d'Etat

## FINANCES

### Compte 2019

Le [compte 2019](#) de l'Etat du Valais boucle sur des résultats excédentaires. Grâce à la progression des revenus et à la bonne tenue des charges, le Conseil d'Etat a pu alimenter le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle à hauteur de 100 millions de francs. La progression des revenus par rapport aux prévisions budgétaires est à relever principalement dans les revenus fiscaux (63.2 millions), dans les parts aux revenus de la Confédération (20.4 millions) et dans la part du Valais au bénéfice de la Banque nationale suisse (27.2 millions).

Le fonds FIGI, fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat, a connu sa première année d'exploitation. Les dépenses d'investissement représentent 24.5 millions bruts et les charges d'exploitation et d'entretien, 43.7 millions. Le fonds FIGI est autorisé à contracter des engagements à hauteur de 500 millions auprès de l'Etat du Valais. A fin 2019, ces engagements se montent à 14.8 millions.

### Budget 2020

Le [budget 2020](#) prévoit un excédent de revenus et un excédent de financement. Les incidences financières de la réforme fiscale fédérale RFFA, ainsi que du projet de réforme fiscale cantonale RFFA-VS sont intégrées dans ces chiffres. La réforme cantonale influence les recettes fiscales, mais aussi les dépenses pour les mesures d'accompagnement dans le domaine du social, de la formation, de la prévention et de la sécurité.

Le compte des investissements présente des dépenses brutes de 472.3 millions et est entièrement autofinancé. A ces montants s'ajoutent les investissements nouveaux gérés par le fonds FIGI qui se montent à 74.5 millions bruts. Le volume total d'investissement que l'Etat du Valais entend réaliser en 2020 représente 546.8 millions au brut et 257.1 millions au net.

## FISCALITÉ

### Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Pour l'application de la réforme fiscale et du financement de l'AVS dans le canton du Valais, le Conseil d'Etat a soumis un projet de révision partielle de la loi fiscale au Grand Conseil. Il prévoit que le Valais accède au premier rang en comparaison intercantonale pour les PME. Avec ce projet, toutes les sociétés valaisannes bénéficieront de la réduction du taux d'imposition de l'impôt sur le bénéfice du premier palier. L'abaissement du taux d'imposition du deuxième palier profitera davantage aux grandes entreprises. En outre, des mesures d'accompagnement dans le domaine du social, de la formation et de la protection des mineurs seront introduites. Le Grand Conseil a traité ce projet en première lecture lors de sa session de novembre 2019. La deuxième lecture aura lieu en mars 2020.

### VSTax

Sur les 194'000 contribuables valaisans, plus de 52'000 ont utilisé la possibilité offerte pour la deuxième année de retourner la déclaration fiscale sans signature au format 100% numérique à l'aide d'un logiciel fiscal. Avec une progression significative d'une année à l'autre, cette méthode rencontre un fort succès, qui devrait aller en s'amplifiant. Le Service cantonal des contributions poursuit son effort d'amélioration des outils mis à disposition des contribuables pour faciliter leurs obligations fiscales. Au total, plus de 170'000 contribuables, soit près de 90%, utilisent un logiciel fiscal, principalement [VSTax](#), pour remplir la déclaration d'impôts.

### Projets informatiques

La migration de l'ancien système informatique hébergeant les applications fiscales depuis 1976 a vécu une étape importante avec le passage en production sur SAP du domaine des personnes morales au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La dernière étape de migration de cet ancien système est en cours de réalisation avec l'ultime domaine restant, à savoir l'impôt à la source. A l'issue de cette dernière étape, l'ancien système pourra être désactivé.

### Record de taxations pour les personnes physiques dépendantes

Grâce aux postes supplémentaires accordés, 81.66% des contribuables ont été taxés au 31 décembre 2019 pour la période fiscale 2018. Depuis la mise en place de la nouvelle structure pour la taxation en 2007, le SCC a ainsi établi un nouveau record avec 165'104 taxations à la fin de l'année.

### Dénonciations spontanées d'immeubles à l'étranger

En 2019, environ 1198 déclarations spontanées ont été annoncées. Elles ont rapporté des recettes supplémentaires pour la Confédération, le canton et les communes d'environ 17.5 millions de francs.

### Echanges automatiques des données

Le traitement des cas signalés par Berne a débuté dans le courant de l'année 2019.

### Imposition d'après la dépense

Le Valais enregistre une baisse des contribuables imposés d'après la dépense. S'ils étaient encore 1213 en 2013, ce chiffre est tombé à 978 en 2018. Cela s'explique par le durcissement des conditions d'obtention de ce système d'imposition et l'augmentation des bases minimales imposables, qui sont dorénavant fixées dans des dispositions légales. Cependant, ce relèvement des bases minimales d'imposition a un impact positif au niveau des recettes fiscales qui ont augmenté.

## PERSONNEL

### Lois sur le personnel de l'Etat du Valais

En 2019, le Grand Conseil a accepté en deuxième lecture le projet de loi modifiant les lois sur le personnel de l'Etat du Valais. Le projet tendait à harmoniser le statut de trois catégories de personnel. Il touchait notamment les thématiques de la résiliation des rapports de travail et des sanctions disciplinaires. L'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les ordonnances d'application et règlements y relatifs ont été adaptés pour une mise en vigueur à la même date.

### Ordonnances en lien avec CPVAL

Le Conseil d'Etat a modifié plusieurs ordonnances sur le personnel de l'Etat du Valais avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date de la mise en vigueur de la loi régissant la Caisse de prévoyance du canton du Valais (CPVAL). Acceptée par le Grand Conseil en 2018, cette loi règle la mise en œuvre de la réforme structurelle de CPVAL.

### Sondage de satisfaction auprès du personnel

Suite au sondage de satisfaction réalisé auprès de l'ensemble du personnel de l'administration cantonale en 2018, un plan d'action a été élaboré et approuvé par le chef du Département des finances et de l'énergie.

### e-Recrutement

Dans le cadre de la politique de cyberadministration, un outil de postulation en ligne a été développé avec succès en 2019. Les candidats intéressés par une place de travail auprès de l'administration ont dorénavant la possibilité d'envoyer tous les documents utiles via cette nouvelle plateforme. Ils apprécient la rapidité et la facilité d'accès aux annonces publiées. Ce développement a permis une simplification et une accélération du processus de recrutement.

### Santé et sécurité au travail (MSST)

La formation annuelle 2019 des correspondants santé-sécurité a porté sur l'aménagement ergonomique des postes à écrans. En matière de médecine du travail, des conventions de collaboration ont été négociées avec l'Institut central des hôpitaux (entrée en vigueur en 2020). Le Service des ressources humaines (SRH) a apporté son soutien à divers services confrontés à des questions de risques professionnels (premiers secours, risques psychosociaux, identification des dangers, etc.). Il a collaboré avec le Service des bâtiments, monuments et archéologie, l'Administration cantonale des finances et le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail, en vue d'élaborer des standards de mobilier pour l'Etat du Valais.

### Bureau de soutien et de gestion des conflits

Le vingtième anniversaire de la consultation sociale a été l'occasion de repenser sa structure. Le Conseil d'Etat a approuvé la mise en place du Bureau de soutien et de gestion des conflits, ceci afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins du personnel et de la hiérarchie de l'administration cantonale.

### Appui juridique

L'Office juridique des finances et du personnel (OJFP) a apporté son soutien au Conseil d'Etat et aux différents départements et services, notamment pour des procédures en lien avec le personnel et dans le cadre de la rédaction de rapports, de notes et de directives. Il a ainsi collaboré aux travaux de préparation de modifications législatives et participé aux divers groupes de travail en lien notamment avec la fonction publique.

Plusieurs préavis financiers ont été émis à la demande de l'Administration cantonale des finances par l'OJFP qui est également régulièrement sollicité

pour la vérification et/ou la relecture de documents ou d'actes notariés, ou pour l'examen des différentes situations de responsabilité civile.

Il a également participé à plusieurs audiences de conciliation devant des juges de commune et a représenté l'Etat devant d'autres autorités judiciaires. La récupération de l'assistance judiciaire, des prestations LAVI et des frais de justice constituent aussi une tâche demandant un important travail juridique et de secrétariat dévolu à cet office.

## INFORMATIQUE

### Stratégie informatique

Le déploiement de la stratégie informatique fait l'objet d'un rapport détaillé au Grand Conseil pour l'exercice 2019, comme pour les années précédentes. Le Service cantonal de l'informatique (SCI) a participé activement à la définition de concepts en lien direct ou indirect avec la cyberadministration. De plus, dans le cadre des nombreuses actions déployées activement pour la stratégie informatique ou en complément de celles-ci, il a également procédé aux activités et réalisations suivantes.

### Cybersécurité

Le niveau élevé de cybermenace, principalement au niveau des postes de travail, a fortement impacté le fonctionnement de la cellule sécurité.

Les instances de pilotage de la sécurité de l'information sont désormais fonctionnelles. L'organisation de la gestion de crise et de la continuité a été mise en place avec un premier test en mars 2019. Un projet de mise en place d'un centre opérationnel de sécurité (SOC) externalisé a démarré et sera concrétisé courant 2020.

La culture cybersécurité des collaborateurs s'est améliorée en 2019.

### Développement d'applications

1400 demandes ont fait l'objet de développement de moins de trois jours et ont été mises à disposition des clients. S'y ajoutent 40 projets qui ont nécessité des développements d'applications, parmi lesquels :

- la centralisation du calcul de l'impôt à la source,
- le tableau de bord pour le suivi des débiteurs,

- la mise en œuvre de la réforme structurelle de CPVAL,
- l'évolution de l'application de eRecrutement,
- le portail d'échange de données avec la caisse cantonale de compensation.

### Soutien au fonctionnement de l'administration

Le SCI a poursuivi de nombreux projets en 2019, notamment les suivants :

- fin de la migration des postes de travail sous Windows 10,
- migration de tous les abonnements de téléphonie mobile professionnelle vers la nouvelle plateforme NATEL go,
- finalisation du développement de la Base de données référentielles Entreprises et Etablissements (BDR-EE),
- appui au projet de l'Administration cantonale des finances d'optimisation du trafic des paiements qui vise à digitaliser entièrement le processus de paiement des factures par l'administration cantonale,
- support au Service des ressources humaines pour le début de la mise en œuvre d'un portail employé « self-service »,
- analyse des besoins et suivi des activités techniques dans le cadre du projet de « gestion de l'engagement des tiers et des véhicules de l'Etat pour le service hivernal »,
- migration de la partie base de données de l'ERP SAP sur la nouvelle base HANA,
- dans le cadre de la gestion de la plateforme Business Intelligence (BI), extension du périmètre des données couvertes, création de nouveaux rapports et intégration de nouveaux métiers.

### Processus

- 150 demandes informatiques métier ont été traitées.
- L'ensemble des projets métier et IT sont intégrés dans le portefeuille global du SCI.
- Un nouveau portail pour les utilisateurs a été mis en place.
- Les demandes les plus utilisées ont été standardisées, ce qui a permis une exécution plus rapide de celles-ci et une amélioration de la capacité de livrer des prestations par le SCI. 2380 tâches passeront par un processus automatisé.

## Infrastructures

Outre les activités courantes de maintien du niveau de qualité requis, de nombreux travaux ont été effectués pour les infrastructures informatiques :

- remplacement des firewalls périphériques et datacenter,
- installation de trois salles de vidéoconférences,
- migration des serveurs dans le nouvel environnement réseau,
- installation d'une plateforme de mesures de performance applicative,
- migration des serveurs Win2008 vers des versions récentes,
- installation d'une nouvelle machine de mise sous pli,
- définition de besoins spécifiques pour le projet « nouveau datacenter ».

## ENERGIE

### Stratégie énergétique

Le Conseil d'Etat a approuvé le [rapport](#) «le Valais, terre d'énergies : ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène». Ce document propose une vision ambitieuse à l'horizon 2060 et fixe des objectifs intermédiaires à l'horizon 2035, en phase avec la législation fédérale.

### Programme Bâtiments

En 2019, le montant des subventions versées s'élève à 16 millions de francs. En considérant la recette fédérale de 13.9 millions de francs provenant de la taxe sur le CO2, l'attribution cantonale nette 2019 se monte ainsi à 2.1 millions de francs. Durant l'année 2019, les nouveaux engagements envers des tiers se sont montés à 24.3 millions de francs.

### Nouvelle stratégie de l'actionnaire majoritaire de FMV

Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle stratégie du canton du Valais en tant qu'actionnaire majoritaire des Forces Motrices Valaisannes (FMV SA). Celle-ci prévoit notamment de favoriser la mise en place d'une plateforme commune pour une gestion optimale du portefeuille énergétique valaisan sur le marché national et international. La stratégie prévoit également la concrétisation, en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de distribution, de la création d'une société cantonale unique pour le réseau de distribution suprarégional.

## Ligne à très haute tension (THT)

Dans le cadre du projet lancé en mai 2019 concernant la construction de la ligne à haute et très haute tension Chippis-Mörel ainsi que le remplacement des lignes et la construction partielle de la ligne à très haute tension Chippis-Stalden, le canton a fait opposition dans le cadre des procédures d'approbation et d'expropriation. Le Conseil d'Etat, par le Département des finances et de l'énergie, est actuellement en discussion avec la Confédération pour réviser les corridors du tracé des lignes THT. En outre, le canton est favorable à un réexamen du plan sectoriel avec la Confédération. Le canton reconnaît toutefois l'importance du projet pour améliorer la sécurité d'approvisionnement dans le Haut-Valais en intégrant le réseau électrique local dans le réseau européen interconnecté de 380 kV et en augmentant ainsi la sécurité du réseau.

Le canton continue les négociations avec les offices fédéraux sur les diverses possibilités de déplacement de quatre pylônes dans la région de Grône et d'un pylône dans la région de Chalais.

### Assainissement des cours d'eau

L'assainissement des débits résiduels est terminé pour les principaux cours d'eau. Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) peut maintenant s'occuper des éclusées, de la libre migration des poissons et du charriage. L'étude pilote concernant l'assainissement du charriage sur la Matter et Saaser-Vispa a montré que les installations de la force hydraulique étaient moins problématiques que les gravières et dépotoirs. La planification cantonale y relative de 2014 doit par conséquent être mise à jour selon ces nouvelles connaissances. Les grandes centrales qui rejettent l'eau turbinée dans le Rhône ou les principaux affluents ont reçu en mars 2018 une décision du département, qui les oblige à assainir les effets négatifs des éclusées. En 2019, elles ont développé une procédure et sont actuellement en train d'analyser le déficit écologique et la cause pour pouvoir proposer des variantes de mesures d'assainissement.

## REGISTRE FONCIER

### RF2020

En 2019, le Service du registre foncier (SRF) a continué sur la voie du changement avec le programme de projets RF2020 qui consiste à moderniser, informatiser et harmoniser le domaine et les prestations délivrées. Ainsi, pour ce programme, l'année écoulée a été marquée par la mise à disposition d'un support technique au sein du SRF, lié aux applications métiers (Capitastra et Intercapi), destiné aux collaborateurs internes et aux clients externes tels que les notaires, les teneurs de cadastre, les collaborateurs communaux, les géomètres ainsi que les banques. En 2019, 52 communes sont entièrement introduites et informatisées et 39 communes le sont partiellement sur les 126 actuelles. Par ailleurs, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière a également été introduit et mis à disposition sur le SIT Valais. En outre, toutes les pièces justificatives du registre foncier de 1912 à aujourd'hui ont désormais été numérisées.

### Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE)

Au cours de l'année 2019, le SRF a constaté une légère augmentation de l'utilisation du contingent pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, soit 8% de plus par rapport à l'année précédente. Cette tendance, due principalement aux reventes d'anciens logements, se poursuivra en 2020. Le SRF constate également une augmentation de demandes portant sur la construction de gros complexes touristiques. L'année écoulée a enfin été marquée par une forte sollicitation du service sur des questions en lien avec le domaine du registre foncier. Ces demandes ont nécessité une coordination étroite avec les domaines de la construction, de l'aménagement du territoire et des résidences secondaires notamment.

## GÉOMATIQUE

### Mensuration officielle

Le logiciel mis à disposition pour la mise à jour de la base de données centrale a dû être actualisé en 2019 et adapté aux nouvelles exigences. Cette mise à jour a été réalisée avec succès et, parallèlement, l'interface de données de la mensuration officielle (MO) vers le registre foncier a été mise en place.

Les adresses de bâtiments font partie de la MO. La Confédération exige des cantons qu'ils valident les noms des rues, qu'ils introduisent tous les bâtiments dans le registre des bâtiments et des logements (RegBL) de l'Office fédéral de la statistique et qu'ils comparent les données du RegBL et de la MO. Le Service de la géoinformation a déjà pu réaliser ce travail pour plusieurs communes. Ces données actuelles et officielles sont mises gratuitement à la disposition des utilisateurs dans plusieurs registres par l'Office fédéral de topographie (Swisstopo).

Les travaux de mise en œuvre de la MO dans les zones du canton du Valais non encore mesurées ont été mis au concours. Un lot a été créé pour chaque commune concernée. Ce mandat n'a pas encore été attribué.

### Centre de compétence pour la géomatique

La tâche principale du Centre de compétence pour la géomatique (CC GEO) est d'assurer l'exploitation du système d'information géographique ([SIT-Valais](#)).

En tant que gardien de la géodatabase cantonale, le CC GEO a documenté 392 jeux de données, décrit leur qualité et assuré leur publication conformément à la loi sur la géoinformation. En outre, 90 ensembles de données ont été classés et préparés pour l'archivage. Les quelque 100 contractants des administrations cantonales ou communales ont reçu systématiquement des ensembles de données actualisés et 148 demandes spécifiques, notamment de la part d'étudiants, ont été traitées dans les délais.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ([cadastre RDDPF](#)) a été établi pour 120 communes. Ce cadastre sera opérationnel en 2020. En outre, le CC GEO a soutenu le Service du développement territorial dans l'élaboration du [plan directeur cantonal 2019](#) et le développement d'une [application SIG interactive](#) sur Internet. Le CC GEO a développé des applications mobiles sur smartphones et tablettes pour la collecte sur le terrain de géodonnées dans le domaine des zones de promotion de la biodiversité et des ouvrages de protection contre les dangers naturels. De plus, il a mis en place une application Internet ou Intranet pour la Police cantonale et les pompiers.

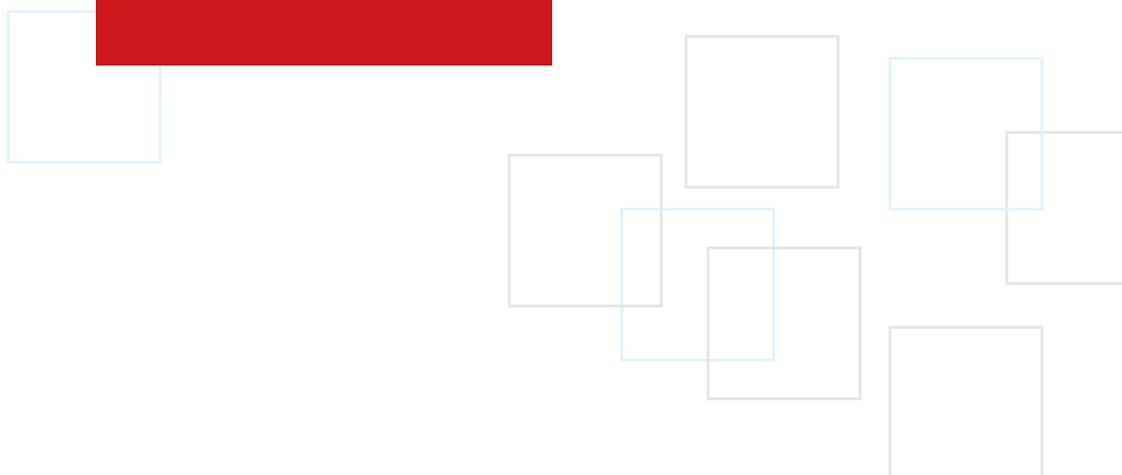
UN VALAIS  
DURABLE,  
C'EST AUSSI  
UN CANTON  
ÉQUITABLE ET  
SOLIDAIRE.

LE CAFÉ WERI  
AU SEIN DE LA  
MÉDIATHÈQUE  
DE BRIGUE,  
UN ESPACE  
D'ÉCHANGE ET  
DE FORMATION  
AU SERVICE DE  
L'INTÉGRATION.

© Patrick Ngu



SANTÉ,  
AFFAIRES  
SOCIALES  
ET CULTURE



## 2019 – UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2019 a été une année de travail intensif. De nombreux projets ont été élaborés, puis réalisés au sein de mon département.

Diverses priorités ont été fixées en application du programme gouvernemental. Ainsi, la situation des familles valaisannes avec enfants a été analysée en profondeur. Sur cette base, les prochaines étapes de la politique familiale pour 2030 ont été définies.

Avec l'ouverture des Archives de l'Etat du Valais, le centre culturel LesArsenaux, au cœur de Sion, a été rénové et agrandi, puis inauguré le 22 août 2019. Après de nombreuses années de planification et de construction, la Médiathèque Valais - Sion, la direction du Service de la culture, l'encouragement des activités culturelles, les Archives de l'Etat du Valais, l'association Culture Valais et le restaurant « Trait d'Union » se trouvent désormais réunis aux Arsenaux.

Plusieurs étapes importantes ont été atteintes dans des projets à long terme. Je pense ici notamment à l'ouverture du centre hospitalier de Rennaz ou aux demandes de cautionnement de 385 millions de francs auprès du Grand Conseil pour les agrandissements des hôpitaux de Brigue et de Sion.

La participation de toutes et tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle me tient à cœur. Dans cette optique, mon département a fait un pas important en vue d'une mise en œuvre optimale de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes en situation de handicap en Valais. Lors d'un atelier participatif, les personnes avec un handicap, leurs proches et les institutions ont pu apporter leurs idées et suggestions pour une meilleure prise en compte des besoins au quotidien. Les résultats seront intégrés dans une prochaine révision de la loi cantonale pour l'intégration des personnes handicapées.

Tout cela n'est possible que grâce à une bonne coopération entre tous les services. Je tiens dès lors à remercier sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur engagement et pour la qualité de leur travail en faveur de la population valaisanne.



© Céline Ribordy

**Esther Waeber-Kalbermatten**  
*Conseillère d'Etat*

## SANTÉ PUBLIQUE

### Lois en lien avec la santé

Le département de la santé a accompagné les travaux des deux commissions parlementaires chargées de la révision totale de la loi sur la santé. Celles-ci soutiennent, dans sa grande majorité, le projet présenté par le Conseil d'Etat. Elles ont toutefois apporté des adaptations dans les dispositions relatives à l'assistance au suicide.

Pour renforcer la relève en personnel, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi visant à augmenter le nombre de places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé. Le projet prévoit une contrepartie financière pour soutenir les institutions mettant à disposition ces places de formation.

### Axes prioritaires en promotion de la santé et prévention

Le Conseil d'Etat a adopté le [programme-cadre en promotion de la santé et prévention](#) pour la période 2019-2022. L'alimentation et l'activité physique, la santé psychique, la santé des personnes âgées, la santé sexuelle, le dépistage des maladies non transmissibles et la prévention des addictions constituent les points forts du programme. Leur mise en œuvre se fera dans le respect de l'égalité des chances et s'appuiera sur une démarche participative et le marketing social.

### Action diabète

[Action Diabète](#) est un projet lancé par les associations valaisannes du diabète et le Service de la santé publique. Il a reçu un financement de 2 millions de francs de Promotion Santé Suisse. Le programme vise à améliorer l'autonomie et la qualité de vie des patients diabétiques en développant leurs compétences en santé, la détection précoce et la collaboration interprofessionnelle.

### Hôpitaux

Le Grand Conseil a octroyé un cautionnement de 385 millions de francs pour les [travaux d'agrandissement des sites hospitaliers de Brigue et Sion](#) qui débiteront dès 2020. De plus, il a accepté de retirer le Centre valaisan de pneumologie (CVP) de Montana de la composition de l'Hôpital du Valais qui arrêtera l'exploitation du site début 2020. Des travaux de transformation mineurs permettront l'utilisation provisoire de ce bâtiment en EMS.

L'hôpital Riviera-Chablais a ouvert ses portes à Rennaz en novembre 2019. Modèle de collaboration intercantonale, il est l'aboutissement d'un long processus initié par les cantons de Vaud et du Valais dans les années 1990. L'hôpital de Rennaz peut accueillir plus de 300 patients et contient dix salles d'opération. La rénovation des sites de Monthey et Vevey débutera en 2020.

### Evaluation des besoins en réadaptation

Le Conseil d'Etat a mis en consultation le projet d'évaluation des besoins dans le domaine de la réadaptation. Avec le vieillissement de la population, les besoins devraient augmenter pour tous les types de réadaptation, sauf la réadaptation pulmonaire. L'évaluation des besoins servira de base à la révision de la planification.

### Secours

Un [monitoring de la planification des secours](#) a été établi en avril 2019. Sur cette base, une réorganisation des services médicalisés d'urgence et de réanimation (SMUR) a été adoptée par le Conseil d'Etat en octobre 2019. La proposition de renforcer le dispositif ambulancier par l'engagement de Rapid Responders a également été mise en consultation.

### Ligne téléphonique pédiatrique

Afin d'apporter une solution durable à la garde médicale pour les enfants, le département de la santé a mis en place une ligne téléphonique pour les urgences pédiatriques. Assurée par le centre de consultations télé-médicales Medi24, le 0900 144 027 répond aux inquiétudes des parents quant à l'état de santé de leur enfant les soirs et weekends.

### Monitoring et indicateurs des soins de longue durée

Suivant une politique visant le maintien à domicile, le Valais figure parmi les cantons offrant le moins de lits d'EMS, avec pour corolaire un niveau de soins intense. Près de 30% des personnes hébergées en EMS ont plus de 90 ans. Parallèlement, l'activité de tous les fournisseurs de soins et d'aide à domicile a augmenté, en particulier celle des privés. Cela s'explique par un nombre croissant d'infirmières indépendantes et l'ouverture d'organisations de soins à domicile privées. Le canton révisera sa planification en 2020 pour la période 2021-2025.

### Salon valaisan de la santé

Le Service de la santé publique a participé au Salon valaisan de la santé qui s'est tenu du 14 au 17 novembre à Martigny. Ses collaborateurs ont sensibilisé les visiteurs aux droits des patients, aux bons réflexes en matière de santé, au vieillissement de la population et au dossier électronique du patient.

### Dossier électronique du patient

Le Valais a poursuivi sa collaboration au sein de l'association intercantonale [CARA](#) chargée de mettre en place le dossier électronique du patient au niveau romand en 2020. Le système valaisan d'échanges de documents médicaux entre professionnels a été migré sur la plateforme intercantonale en octobre.

### Réduction individuelle des primes

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral rendu pour le canton de Lucerne, le Conseil d'Etat a augmenté l'aide financière en faveur de 3200 enfants et jeunes en formation. Cette adaptation est estimée à 3.5 millions de francs.

## CONSOMMATION ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

### Sécurité des denrées alimentaires

Afin de garantir la sécurité alimentaire, plus de 3000 inspections sont réalisées chaque année. Ces contrôles portent notamment sur l'authenticité des aliments ainsi que sur la production locale et traditionnelle. En Valais, cinq produits sont protégés avec une appellation AOP, tels que la raclette du Valais, et trois avec une IGP, comme la viande séchée du Valais. Dans le cas des produits AOP, la matière première doit être produite dans le canton du Valais. Dans le cas des produits IGP, elle peut provenir de n'importe où en Suisse. Selon l'ordonnance sur les AOP/IGP agricoles, le contrôle de ces produits relève de la responsabilité des autorités de contrôle des denrées alimentaires, qui effectuent ce contrôle conformément à la loi sur les denrées alimentaires (protection contre la fraude). En 2019, sur 3132 inspections réalisées, 325 ont révélé des violations de la protection contre la tromperie avec les produits AOP/IGP. Comme cas typiques d'infractions, on peut citer l'eau de vie d'abricot classique vendue sous l'appellation protégée « abricotine » ou un fromage à pâte dur

non protégé vendu sous forme de Grana Padano. Ces nombreuses infractions démontrent que les contrôles sont nécessaires.

### Protection des animaux

L'Office vétérinaire cantonal (Ovet) doit traiter des annonces et dénonciations toujours plus nombreuses. Le nombre de procédures ouvertes est en effet passé de 350 en 2015 à plus de 550 en 2019. Bien que cette augmentation soit remarquable, il ne s'agit pas d'une péjoration de la situation, mais d'une meilleure information et d'une plus grande sensibilité à l'égard des animaux. A témoin, le nombre de demandes à l'Ovet de la part des médias est passé de 30 en 2018 à plus de 50 en 2019.

Dans ce contexte, la révision de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux (LALPA), avec notamment la réintroduction de l'obligation de suivre des cours pour les nouveaux détenteurs de chiens, a été acceptée par le Parlement en 2019.

### Lutte contre la diarrhée virale bovine

Le Valais est désormais touché de plein fouet par la recrudescence de cas de diarrhée virale bovine (BVD). Toutes les ressources disponibles, tant à l'Ovet que sur le terrain, sont engagées pour faire face à ce défi. Même si les principaux facteurs de risque comme le trafic d'animaux et l'estivage commun sont connus, l'engagement des détenteurs d'animaux, leur discipline de notification et le respect des consignes de biosécurité sont des conditions indispensables au succès de la lutte. Dans ce but, l'accent a aussi été mis sur l'information des détenteurs d'animaux.

## ACTION SOCIALE

### Institutions sociales – révision partielle de la loi cantonale sur le handicap

La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH-ONU) est entrée en vigueur le 15 mai 2014 en Suisse. La Confédération et les cantons sont chargés de mettre en œuvre les conditions permettant à tous les citoyens de participer à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Par conséquent, l'Office de coordination des institutions sociales a organisé un World café pour donner la parole aux personnes en situation de handicap. Ce World café

a suscité un vif intérêt : quelques soixante personnes y ont participé, parmi lesquelles une majorité de personnes en situation de handicap ainsi que des proches ou parents. Toutes et tous ont apporté leurs idées et propositions pour une mise en œuvre optimale de la CDPH.

La révision de la loi cantonale en faveur des personnes en situation de handicap de 1991 tiendra compte des résultats de ce World café. Un mandat a été attribué à un expert dans le domaine afin d'accompagner la révision partielle de cette loi.

### Fondation Domus – Concours d'architecture pour le projet d'extension

Un concours d'architecture a été lancé par la Fondation Domus. Vingt-deux projets ont été jugés par un jury de professionnels. Le bureau d'architecture séduisois Suter Sauthier & Associés SA a été primé et la mise en œuvre de son projet lui a été confiée. Avec la concrétisation de ce projet, la Fondation Domus offrira dix-huit places d'accueil supplémentaires, répondant ainsi aux besoins en matière de prise en charge de handicap psychique.

### Aide sociale

Le 10 avril 2019, le Conseil d'Etat a approuvé le lancement d'un processus de révision totale de la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996, révisée une première fois pour une entrée en vigueur en 2012. Cette révision était nécessaire afin d'intégrer à la loi les dispositions du décret adopté par le Grand Conseil le 16 février 2017 concernant le contrôle relatif à l'obtention illicite de l'aide sociale ainsi que la prolongation du délai de prescription du remboursement de l'aide sociale. La révision a aussi comme objectifs de reprendre certaines dispositions devant être améliorées, de préciser des notions, d'en simplifier des articles et de repenser son organisation générale. Mis en consultation publique durant l'été, le projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre, puis transmis au Grand Conseil.

Autre chantier d'importance, la conception et le paramétrage d'un nouveau logiciel informatique destiné à gérer l'ensemble de l'aide sociale en Valais (communes, CMS, SAS, etc.) a démarré durant l'année. Cet exercice a comme objectifs de faciliter l'harmonisation des pratiques par tous les acteurs impliqués, d'harmoniser les processus et de permettre un pilotage plus réactif de l'aide sociale.

Enfin, le processus de régionalisation des CMS – qui était l'une des recommandations du rapport

conjoint des commissions des finances et de gestion (juillet 2015) – s'est poursuivi, l'objectif final étant de passer de treize CMS subrégionaux à cinq CMS régionaux à modèle de direction unique. Le processus devrait aboutir début 2021.

### Asile

La conséquence de la restructuration de l'asile au niveau suisse entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2019 a entraîné pour le canton du Valais une diminution des demandeurs d'asile attribués par la Confédération. Malgré cette baisse, la moyenne des présences est restée stable (2730 personnes). La grande majorité des personnes attribuées sont celles qui ont obtenu des décisions positives à leur demande d'asile et qui demeureront durablement en Suisse.

Dans le but de renforcer l'intégration des réfugiés statutaires et des personnes admises provisoirement (R/AP), la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) est intervenue en mai 2019. Il poursuit cinq objectifs en matière d'efficacité.

Grâce à la collaboration de plusieurs services de l'Etat, une stratégie cantonale a été mise en place dans le but de satisfaire aux objectifs de l'AIS. Le Conseil d'Etat a pu présenter au Secrétariat d'Etat aux migrations le projet valaisan qui a été accepté le 23 septembre 2019, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2019.

## EGALITÉ ET FAMILLE

### Familles valaisannes

Le premier [rapport](#) cantonal sur la situation des familles en Valais a été adopté par le Conseil d'Etat. En conséquence, des pistes pour une politique familiale fondée sur les besoins ont été dégagées. Un catalogue de mesures, relevant de différentes institutions étatiques et communales ainsi que d'organisations de soutien, a été élaboré. Elles sont en cours d'implémentation sous la coordination de l'Office cantonal de l'égalité et la famille (OCEF).

### Violences domestiques

Afin de répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul ratifiée par la Suisse en 2017, le Conseil d'Etat a arrêté sa stratégie de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique. Sur la base d'une analyse de la situation et des recommandations nationales, il a validé un [plan d'action](#) en neuf axes d'intervention : une approche intégrée des situations de violences

domestiques, la protection des enfants exposés, l'accueil et l'accompagnement des victimes et des familles, l'accompagnement et le suivi des auteur-e-s, la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s, la prévention et l'information, la prise en charge médicale, l'aide aux migrant-e-s et la sécurité des victimes.

### Plus de femmes élues lors de l'élection à la Constituante

Lors de l'élection à la Constituante du 25 novembre 2018 et selon le rapport publié par l'OCEF en 2019, les femmes ont représenté un tiers des élu-e-s (33.1%). Avec 38.9% de femmes, la proportion de candidates a été nettement supérieure à celle qui a prévalu lors de l'élection à la députation en 2017 (27.2%). C'est même la première fois que la part des femmes candidates a été aussi élevée. La présence accrue des femmes constitue un point positif pour l'égalité des chances, car une proportion au minimum de 30% de femmes dans tous les organes politiques est nécessaire, pour qu'elles participent davantage et puissent faire entendre leur voix.

### Formations pour les femmes

Afin de favoriser l'engagement public des femmes, l'OCEF a dispensé des formations sur les stratégies des jeux de pouvoir et sur la prise de parole en public. Pour les femmes souhaitant dynamiser leur carrière, des Cafés Emploi ont été organisés.

## PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

### Lutte contre le travail au noir et le dumping social et salarial

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de modification de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et la loi fédérale sur le travail au noir. Cette révision vise à augmenter l'efficacité de la lutte contre le travail au noir et le dumping social et salarial. Il met à disposition des organes compétents des moyens d'investigation modernes et adaptés aux besoins, tout en garantissant le respect des principes de protection des données et de transparence, ainsi que la préservation de la sphère privée. Le projet de loi est désormais transmis au Grand Conseil pour traitement.

### Contrôles dans la branche automobile

L'Inspection cantonale de l'emploi et de l'aide sociale a mené avant l'été une action d'envergure dans la branche automobile, suite à diverses plaintes reçues de garagistes dénonçant des cas de concurrence déloyale. Les contrôles menés durant deux jours dans tout le canton par l'ensemble des effectifs de l'Inspection de l'emploi ont permis de mettre en évidence que 88% des garages officiels contrôlés respectaient intégralement la législation. En revanche, dix boîtes aménagées en garages sauvages sur les quinze contrôlés présentaient des infractions importantes. Les infractions les plus graves ont été dénoncées au Ministère public.

## POURSUITES ET FAILLITES

### Réorganisation territoriale

Avec pour objectif de doter le Service des poursuites et faillites d'une structure qui lui permette d'affronter l'avenir dans un contexte d'accroissement continu des affaires, le Conseil d'Etat a initié une réorganisation territoriale. Le 7 février 2019, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a mis en consultation un avant-projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Vu l'accueil positif des milieux consultés, le projet a été soumis au Parlement qui l'a accepté le 13 septembre dernier à une large majorité en une seule lecture. Il s'agit d'un changement majeur pour le service puisque le secteur de la poursuite sera à l'avenir clairement séparé de celui de la faillite. L'organisation retenue prévoit cinq arrondissements de poursuite et trois arrondissements de faillite. Les offices intégreront les cinq centres administratifs prévus dans la nouvelle stratégie immobilière de l'Etat du Valais.

### Non-divulgateur d'une poursuite

Le 16 décembre 2016, les Chambres fédérales ont adopté la modification des articles 8a, 73 et 85a de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), laquelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle fait suite à une initiative parlementaire qui demandait que la LP soit modifiée de sorte que les poursuites injustifiées puissent être annulées plus rapidement et plus simplement et qu'elles ne soient plus portées à la connaissance de tiers. Durant cette année, les offices ont traité 520 demandes de non-divulgateur, dont un peu plus de 300 ont été acceptées.

### Intérêts négatifs

PostFinance a introduit des intérêts négatifs sur les comptes de liquidité des offices des poursuites et faillites à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. De son côté, la Banque cantonale du Valais a décidé d'en faire de même pour les comptes de consignation. Les procédures de gestion des liquidités ont été adaptées pour limiter ces nouvelles charges financières.

## CULTURE

### Conduire

Le département a adopté le quatrième [Plan directeur des bibliothèques](#) qui couvre les années 2019 à 2023. Les priorités portent sur la diversification des services de bibliothèque au sein d'un réseau cantonal unifié, ce qui implique notamment un renforcement de leur professionnalisation. Il a également adopté des programmes renouvelés pour l'encouragement de la culture dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels et de la littérature.

### Accueillir

Le chantier des Arsenaux est parvenu à son terme. Le centre culturel propose des services et une programmation correspondant à tous les publics. Plus de 330'000 visiteurs s'y sont rendus au cours de l'année. La Médiathèque Valais - Brigue a établi un partenariat avec la Fondation Atelier-Manus afin de proposer à sa clientèle le « café weri », un véritable point de rencontre, tout en offrant une activité aux collaborateurs de la fondation.

### Etudier et faire connaître

Les Musées cantonaux ont présenté au public une importante exposition « Aux sources du Moyen-Age: des temps obscurs ? » qui a donné une autre image de cette période de grande mutation. Ils ont participé à l'initiative du Réseau Musées Valais « Vraies. Fausses histoires ? » qui a mis en scène les collections imaginaires des cinq musées participants. La Médiathèque Valais - Martigny a rencontré un grand succès à travers son exposition consacrée au photographe Max Kettel dont le travail constitue une source de documentation très importante pour le canton.

### Honorer

Le Prix culturel 2019 de l'Etat du Valais a été décerné à la comédienne Annelore Sarbach. Le danseur Simon Crettol, le musicien Andreas Zurbruggen et l'historienne Jasmina Cornut ont reçu les prix d'encouragement. Carole Pont et Céline Guibat du bureau Mijong sont les lauréates du Prix spécial.

Pour la seconde année de son existence, le Prix Culture et Economie a été attribué à l'Association Musikdorf Ernen.

### Rayonner

Hôte d'honneur des Swiss Live Talents (15-16 novembre à Berne), le canton du Valais a su séduire le public professionnel par la qualité des productions des cinq groupes musicaux programmés et par l'animation d'un Village valaisan situé au cœur du festival et conçu en partenariat avec Valais Wallis Promotion et des entreprises valaisannes actives dans les produits du terroir.

### Sauvegarder

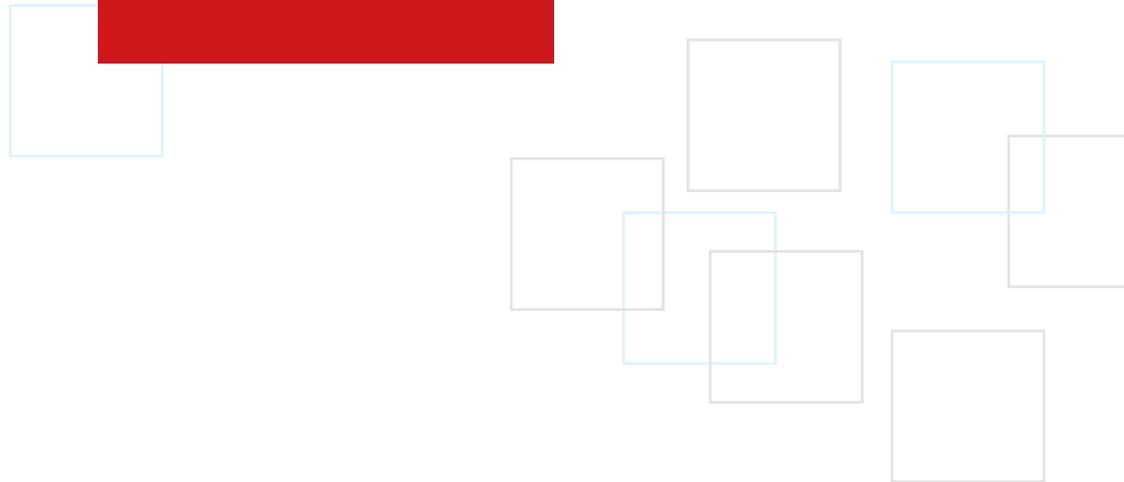
Sur le site des Arsenaux, les Archives de l'Etat disposent désormais pour leurs fonds d'un dépôt conçu comme un abri des biens culturels. Il s'agit du premier dépôt d'archives construit en Suisse selon les principes du développement durable.

Le Conseil d'Etat a nommé la Commission cantonale du patrimoine culturel qui a pour mission de conseiller l'Etat en application des dispositions légales introduites en 2018 dans la loi sur la promotion de la culture pour la sauvegarde du patrimoine mobilier, documentaire, immatériel et linguistique.

LE VALAIS EST DEvenu UNE TERRE D'INNOVATION,  
AUSSI SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.  
Advance Sending Pictures © Anna Pizzolante



ECONOMIE  
ET FORMATION



## UN VALAIS INNOVANT QUI SE DÉVELOPPE DURABLEMENT

Le développement du Valais doit permettre d'offrir un avenir à la jeunesse, à la population et aux entreprises de notre canton, tout en préservant l'environnement exceptionnel dans lequel nous avons la chance de vivre. En 2019, le Valais représente plus qu'un lieu de vacances qui offre des activités durant les quatre saisons grâce à ses offres de vélo, de randonnées ou de sports d'hiver ; il est le lieu idéal pour étudier ou travailler.

Les efforts entrepris dans le domaine de la digitalisation permettent au Valais de développer de nouvelles compétences et opportunités. Le Campus Energypolis accueillera ALPOLE, un pôle dont les recherches porteront sur l'environnement, les changements climatiques et les nouvelles énergies. Le Pôle santé, en cours de développement, accueillera des activités de recherche et un espace pour les start-up. Le Valais se profile ainsi toujours plus comme un riche terreau pour l'innovation.

Le développement durable constitue une préoccupation toujours plus importante dans tous les domaines de notre département. Cette prise de conscience de l'impact de nos comportements doit se faire aussi à l'école. C'est pourquoi, en plus des nombreuses actions existantes dans les établissements scolaires de tous les degrés, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a initié la première journée du développement durable qui a eu lieu en septembre 2019 dans les écoles du secondaire II général.

Une école qui prépare aux métiers de demain – ceux qui existent et ceux qui sont encore à créer – est un objectif pour le DEF. Adapter les filières, le contenu des formations, offrir des opportunités tant à la population qu'aux entreprises de notre canton : voilà les défis auxquels nous devons faire face.

Le terroir et ses délices font partie intégrante d'une agriculture valaisanne moderne et respectueuse de l'environnement. Cela se concrétise par une valorisation des produits et un renforcement des collaborations avec les autres secteurs de l'économie (tourisme, artisanat, etc.).

Riche de ses traditions et résolument orienté innovation, le Valais a choisi de mettre en œuvre un développement durable qui permettra de renforcer son positionnement de canton d'exception.



© Céline Ribordy

Christophe Darbellay  
Conseiller d'Etat

## ECONOMIE, TOURISME ET INNOVATION

### Nouvelle politique régionale

Le Conseil d'Etat a adopté fin décembre 2019 le projet de convention-programme de mise en œuvre de la politique régionale pour la période 2020-2023. La Confédération contribuera à hauteur de 10.3 millions de francs sous forme de subventions et de 46 millions sous forme de prêts. Ce projet sera soumis au Grand Conseil pour approbation en mars 2020.

### Soutien au tourisme

La loi sur l'encouragement des remontées mécaniques et son ordonnance ont été mises en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019. En juin, le Grand Conseil a adopté le règlement sur le fonds cantonal pour les remontées mécaniques et son financement. Avec cette décision, le canton met à disposition des remontées mécaniques une nouvelle aide financière d'un montant total de 390 millions de francs. La gestion du fonds a été confiée au Centre de Cautionnement et de Financement SA (CCF SA).

### Renforcement du soutien à Valais/Wallis Promotion

Suivant la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a décidé d'augmenter le budget de Valais/Wallis Promotion de 1.5 million de francs par année pour la période 2021-2024. Cette augmentation permettra de renforcer davantage les activités promotionnelles de VWP axées d'un côté sur la communication, l'image et la notoriété de la marque Valais, et de l'autre sur la création de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie valaisanne.

### Business Valais

Business Valais, la promotion économique cantonale, a répondu à plus de 100 demandes d'entreprises, d'investisseurs et de milieux économiques pour des aides financières, des soutiens à l'innovation et de l'accompagnement dans diverses démarches administratives et prestations propres au développement d'initiatives entrepreneuriales. Business Valais a également soumis des propositions à 32 sociétés étrangères en vue de leur développement international depuis le Valais, confirmant l'attractivité de notre région pour des entreprises génératrices de valeur ajoutée.

### MontagnePro

[MontagnePro](#), la plateforme digitale créée par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) pour l'octroi des autorisations d'exercer pour les métiers de la montagne, a gagné l'Open Challenge organisé par l'association Digitalswitzerland. Cet événement a permis de mettre en avant les efforts entrepris par le canton du Valais dans le domaine de la digitalisation (e-gouvernement) et de se comparer à d'autres projets innovants.

### Coopération transfrontalière

Le canton a participé en 2019 à 34 projets transfrontaliers issus des programmes Interreg France-Suisse, Italie-Suisse, Espace Alpin et Alcotra. Dans le cadre de l'Espace Mont-Blanc (Suisse-France-Italie), les travaux d'étude ont été lancés dans l'optique d'une candidature trinationale du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel ».

### Inscription de l'alpinisme au patrimoine immatériel de l'UNESCO

En date du 11 décembre 2019, l'alpinisme a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Cette candidature trinationale a été portée par des partenaires français, suisses et italiens issus des clubs alpins nationaux, des associations nationales des guides, du Centre régional d'études des populations alpines (CREPA) ainsi que des collectivités locales de Chamonix-Mont-Blanc, de Courmayeur et d'Orsières.

### Innovation et Campus Energypolis

Le Grand Conseil a octroyé des montants pour près de 90 millions de francs pour divers projets liés à l'innovation afin de permettre au Valais de se hisser à la pointe des domaines de l'énergie, de l'environnement et de la santé.

Le Parlement valaisan a accepté un crédit-cadre complémentaire de 15 millions de francs pour le Pôle santé afin d'y installer un espace d'accueil pour start-up suivies par la fondation TheArk et d'y développer les activités de recherche du centre de neuroprothèses (CNP) de l'EPFL.

Du côté d'ALPOLE, le pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire, le Grand Conseil a décidé d'un crédit d'objet de 32.6 millions de francs pour la transformation du bâtiment et l'installation des infrastructures techniques et scientifiques. Les travaux débuteront en 2020. Un crédit complémentaire de 11 millions aux plateformes BioArk à Monthey et Viège et un montant de 28 millions pour le futur parc de l'innovation (Swiss Innovation Park) ont également été décidés.

Le canton a célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'EPFL et le 5<sup>e</sup> de son antenne valaisanne.

La société H55, issue de l'aventure Solar Impulse et soutenue par la Fondation TheArk, a présenté à Sion en juin 2019 son avion à propulsion électrique. Le Valais constitue grâce à ses faibles émissions de CO<sub>2</sub> et une météo clémente le site idéal pour le développement de la mobilité électrique.

Au niveau de l'aéroport de Sion, le travail de coordination pour l'élaboration de la fiche PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) se poursuit.

### Marchés publics

La commission extraparlamentaire constituée par le Conseil d'Etat en 2018 et présidée par le chef du Service juridique des affaires économiques (SJAE) a rendu son rapport le 20 mars 2019. Cette commission est intégrée aux travaux de la révision de la législation cantonale sur les marchés publics.

En 2019, le SJAE a terminé le contrôle de 46 procédures d'adjudication et a lancé de nouveaux contrôles marchés publics auprès de 29 communes, d'un service cantonal et de 17 autres adjudicateurs.

En mai 2019, le SJAE a établi la statistique des marchés publics 2018 de l'administration cantonale.

### Loi sur les résidences secondaires (LRS)

Durant l'année écoulée, le Centre de compétence résidences secondaires (CCR2) a fourni environ 290 renseignements aux communes et aux privés. Le CCR2 a en outre apporté son soutien au groupe de travail « Bagnes » et au groupe chargé de proposer des modifications à effectuer dans la LRS.

## AGRICULTURE

### Gastronomie du terroir

Le Valais a été désigné au début de l'été 2019 comme la première destination Slow Food Travel en Suisse. Ce projet pilote est conduit par Slow Food Suisse et le Service de l'agriculture, en collaboration avec Valais/Wallis Promotion. Il est soutenu par la Confédération via le programme Inno Tour. L'objectif consiste à constituer, pour 2021, plus de quarante offres régionales permettant aux voyageurs de découvrir le canton à travers sa diversité gastronomique, agroalimentaire et culturelle. Une autre démarche cantonale, intitulée « Cuisinons notre région », vise à augmenter la part des produits régionaux dans les restaurants collectifs, dans les écoles, les hôpitaux ou les homes. Enfin, le canton a participé avec la vallée d'Aoste au projet interreg Eat Biodiversity, qui a permis de donner un nouveau souffle à la filière Fleur d'Hérens.

### Feu bactérien

32 hectares de cultures fruitières ont été touchés par le feu bactérien dans la région de la plaine entre Sion et Sierre. Sur dix hectares, les arbres ont dû être arrachés entièrement et sur vingt-deux partiellement, pour un montant total d'indemnisation de 740'000 francs. De plus, des dizaines d'arbres isolés, fruitiers ou d'ornement, ont été abattus chez des particuliers. Ces mesures ont permis au Valais d'endiguer la propagation de la bactérie et de conserver, pour 2020, son statut de zone protégée. Les conditions climatiques de l'année ont rendu particulièrement difficile la maîtrise phytosanitaire des cultures arboricoles. Des dégâts localement importants de bactériose, de tavelure, de drosophile ou encore de cochenille farineuse ont été enregistrés.

### Les vins intègrent la marque Valais

Produits comptant parmi les plus emblématiques du canton, les vins intègrent la marque Valais. L'Etat du Valais, l'Interprofession de la vigne et du vin ainsi que Valais/Wallis Promotion ont collaboré étroitement, afin d'élaborer le cahier des charges. Plus de vingt caves de différentes tailles ont adhéré à cette démarche vitivinicole ambitieuse et durable, basée sur une viticulture biologique, ainsi qu'une production plus respectueuse de l'humain et du patrimoine.

Lancée en 2008, la marque Valais compte actuellement 57 produits certifiés et plus de 250 producteurs autorisés. Fortement identifiés au terroir valaisan et largement distribués en Suisse, les vins certifiés agiront comme des ambassadeurs de la marque Valais et contribueront à renforcer sa position comme marque territoriale et label de qualité. Les premières bouteilles marque Valais seront commercialisées au printemps 2020.

#### Plan d'action lié aux produits phytosanitaires

Le canton a entrepris différentes démarches dans le cadre de son plan d'action pour la réduction des risques lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. En collaboration avec Agroscope et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des essais ont été réalisés en mai et en juillet dans le vignoble pour mesurer la dérive lors des traitements héliportés. Le projet pilote « Amélioration de la qualité des eaux de la Lienne », conduit avec une vingtaine de vigneronnes et d'arboriculteurs, a permis de mettre en place un catalogue de mesures allant de la création de bandes herbeuses à la plantation de cépages résistants le long des zones sensibles proches du cours d'eau.

#### Succès des PDR

Valoriser les produits de l'agriculture, renforcer les collaborations interprofessionnelles (agriculture, tourisme, artisanat, etc.), améliorer des structures existantes ou en construire de nouvelles, tels sont les objectifs des projets de développements régionaux (PDR). Après le Val d'Hérens, l'agrospace Loèche-Rarogne, le Val d'Illiez et le Grand Entremont, ce sont les régions de Fully, Saillon, Chamoson, Crans-Montana, Anniviers et Conches qui se sont lancées dans la démarche. En 2019, en plus du développement d'offres agritouristiques, plusieurs projets partiels ont été réalisés, comme la cave d'affinage et l'espace d'accueil-dégustation de la Cavagne à Troistorrents ou la rénovation de la buvette de l'alpage de Lapisa à Champéry.

## TRAVAIL ET COMMERCE

#### Evolution de la situation sur le marché du travail

Le nombre moyen de chômeurs a reculé à 4851 (-537) en Valais. Le taux de chômage cantonal a régressé à 2.7% (-0.3 point). Le taux par région est de : 1.0% ( 0.1 point) dans le Haut-Valais, 3.2% (-0.5 point) dans le Valais Central et 3.3% (-0.3 point) dans le Bas-Valais. Le taux suisse a reculé à 2.3%

( 0.2 point). Ces chiffres confirment la bonne tenue de l'économie valaisanne en 2019.

#### Coaching pour les jeunes de la Transition 1 (15-24 ans)

Une nouvelle mesure, le « SEMO Coaching » a été mise en place pour permettre une prise en charge encore plus rapide des jeunes qui restent parfois en liste d'attente plusieurs mois avant d'obtenir une place au semestre de motivation (SEMO). L'offre n'est actuellement pas proposée dans le Haut-Valais, où il n'y a pas de liste d'attente. Cette mesure aide les jeunes motivés et capables de se mobiliser pour la recherche d'une place de formation professionnelle. Elle complète l'offre des SEMO et repose sur une approche innovante privilégiant le coaching individuel et l'activation en entreprise. Le taux de placement est de 74% pour un coût correspondant à 40% de celui du SEMO.

#### Révision de la loi sur l'ouverture des magasins

La loi concernant l'ouverture des magasins (LOM) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2002. L'avènement du commerce en ligne, les changements dans les habitudes de consommation ainsi que différentes interventions parlementaires ont conduit le Conseil d'Etat à envisager une révision totale de la LOM. De plus, cette dernière n'a subi qu'une seule modification depuis 2002, avec l'introduction de la possibilité d'ouvrir les magasins deux dimanches ou jours fériés par année. Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail constitué de représentants de l'Etat et des principaux acteurs concernés, qui a œuvré en 2019 afin d'aboutir à un avant-projet. Celui-ci sera mis en consultation en 2020.

## ALLOCATIONS DE FORMATION

#### Bourses et prêts d'études

En 2019, la Commission cantonale des bourses et des prêts d'études s'est réunie à huit reprises pour l'attribution des bourses et/ou prêts d'études, le traitement des réclamations et des demandes de remises de prêts et d'intérêts.

**Bourses et prêts d'études 2019**

Requêtes traitées	Requêtes	Acceptées	Refusées
Scolarité obligatoire	24	18	6
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	679	519	160
Autres formations générales	493	407	86
Ecoles professionnelles à plein temps	335	245	90
Apprentissages	732	526	206
Maturités professionnelles	71	49	22
Formations professionnelles supérieures	97	68	29
Hautes écoles spécialisées	667	442	225
Universités et EPF	965	683	282
Formation continue	58	34	24
Formation non reconnue-Retrait-Suspens	193	0	193
<b>Total</b>	<b>4'314</b>	<b>2'991</b>	<b>1'323</b>
<b>Montants versés</b>			
Prêts d'études 2019		2.5 Mio.	
Bourses 2019		17.9 Mio.	
<b>Prêts d'études à fin 2019</b>			
Dossiers ouverts		2'390	
Montants		21.65 Mio.	

## ENSEIGNEMENT

### Directives concernant les duos pédagogiques

Le travail en duo pédagogique est une valeur ajoutée pour l'école. Des recommandations pédagogiques ont été apportées aux enseignants des écoles primaires.

### Modification du temps scolaire pour les 1H

Le temps de classe des 1H est passé de douze à seize périodes par semaine. Les enseignants des degrés 1-2H bénéficieront de vingt-huit périodes hebdomadaires.

### Formation des directions d'école

La formation continue des cadres scolaires a été mise en place ; elle se déroulera sur trois ans. L'objectif est de proposer un catalogue de formation, comme cela est le cas pour les enseignants.

### Formation continue des enseignants

Les formations se poursuivent dans les domaines des apprentissages fondamentaux (1-2-3-4H) et dans l'accompagnement de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement.

### Gratuité de la scolarité obligatoire

À la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral, le département et la Fédération des communes

valaisannes ont défini certains principes dans un règlement. Une subvention forfaitaire de 90 francs par enfant, de la 1H à la 11CO, sera versée à la commune de domicile. Une liste minimale et obligatoire pour le matériel scolaire et les activités culturelles et sportives est proposée. Les équipements personnels restent à la charge des parents. Une participation financière des représentants légaux peut être demandée lors des activités facultatives.

Plateforme numérique d'apprentissage  
[www.wallis2030.ch](http://www.wallis2030.ch)

Dans le cadre de l'introduction du Lehrplan 21, une [plateforme](#) d'apprentissage numérique a été mise à la disposition des écoles du Haut-Valais. Cette démarche permet de traiter les interactions entre le tourisme, l'économie et l'agriculture de manière plus approfondie à l'école, avec une touche valaisanne.

Compétences en matière de médias, de technologies de l'information et d'applications (MIA)

Les enseignants F2 (formateurs des autres enseignants) ont été formés et les premiers cours obligatoires pour les enseignants ont débuté au printemps 2019 dans les centres scolaires. Les enseignants du 1<sup>er</sup> cycle devront suivre deux cours d'une demi-journée et les enseignants du 2<sup>e</sup> cycle suivront huit cours d'une demi-journée.

### Office de l'enseignement spécialisé

L'Office de l'enseignement spécialisé poursuit la mise en place du concept cantonal de pédagogie spécialisée et les ajustements en lien avec la nouvelle loi de 2016 et la nouvelle ordonnance de 2017.

### Ecoles de commerce et de culture générale (ECCG)

Les cinq écoles de commerce du canton ont été transférées du Service de la formation professionnelle au Service de l'enseignement depuis le début de l'année scolaire 2019-2020.

En automne 2019, une démarche Qualité a débuté dans l'ensemble des ECCG en vue d'obtenir une certification Quality School Certificate (QSC), norme suisse reconnue par la Confédération pour la certification scolaire.

Le complément de reconnaissance des certificats de culture générale et des maturités spécialisées a été transmis à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) qui se déterminera prochainement.

Les deux bâtiments qui accueilleraient jusqu'ici l'ECCG de Sierre ont été remplacés depuis août 2019 par un bâtiment neuf sis au sud de la gare CFF.

### Collèges

Le concours d'architecture pour la construction d'un nouveau collège à Sion a été remporté par le bureau Capua Mann de Lausanne. Outre les études préparatoires nécessaires à cette réalisation, un effort particulier est porté sur la rénovation des collèges des Creusets à Sion et de l'Abbaye à St-Maurice.

Pour la première fois en juin 2019, le collège de St-Maurice a délivré des diplômes de maturités bilingues français-anglais, une filière qui connaît un franc succès.

L'introduction de l'informatique comme « discipline obligatoire » dès l'année scolaire 2020-2021 a nécessité de légères modifications de la grille-horaire des quatre lycées-collèges. En parfaite corrélation avec cette nouveauté, le principe du BYOD (Bring Your Own Device) est progressivement introduit dans ces établissements.

### Haute Ecole Pédagogique

Le processus d'autonomisation de la HEP avance selon le calendrier prévu. Le dossier de demande

d'accréditation a été déposé. Les ordonnances sur le personnel et sur les finances sont en phase finale d'élaboration.

### Bureau des échanges linguistiques

Les échanges sont toujours en progression en Valais et de nouveaux partenariats sont envisagés pour le développement de programmes, tant dans le domaine de l'école primaire que du secondaire II et de la formation professionnelle.

### Centre de compétences ICT-VS

Les activités du centre de compétences ICT-VS se répartissent sur trois plans : pédagogie, technique et prévention.

En 2019, 33 cours de formation continue ont été dispensés aux enseignants de tous les degrés scolaires et les cours destinés aux élèves en « difficultés » ont été intensifiés. Le CC ICT-VS est également intervenu en soutien de la HEP-VS pour former plus de 100 étudiants en formation initiale, mettre sur pied des ateliers liés à la prévention numérique et accompagner la mise en œuvre du Lehrplan 21. De plus, une nouvelle plateforme d'e-learning Moodle a été développée et adaptée spécifiquement pour le secondaire II par le CC ICT-VS, qui en a assuré à la fois le support et la formation.

Du côté de la technique, une identité unique, respectant les derniers standards de sécurité, a été mise en œuvre auprès de 5200 enseignants.

Le secteur prévention et sécurité a publié de nombreux conseils et informations pour les enseignants. Depuis la rentrée 2019, les élèves de 10H peuvent profiter d'une activité de prévention aux fake news menée en collaboration avec des journalistes de l'Association de la presse valaisanne. Le CC ICT-VS s'est impliqué également dans des projets cantonaux, notamment dans la protection de la santé psychique des enfants et des adolescents et dans la création de documents de sécurité pour le milieu scolaire.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### Contrats d'apprentissage

Pour l'année scolaire 2019-2020, 3014 contrats d'apprentissage ont été homologués par le Service de la formation professionnelle (SFOP). Leur nombre est un peu plus important que les années

précédentes, en lien avec la démographie qui est à nouveau en légère augmentation. Cet été, 2529 titres de la formation professionnelle initiale ont été délivrés, nombre presque identique à l'année précédente.

### Bâtiments et constructions

L'Ecole professionnelle technique et des métiers (EPTM) a inauguré à Sion vingt-trois nouvelles salles de classe équipées des dernières technologies, deux laboratoires, un restaurant, deux salles des maîtres, deux dépôts et onze ateliers. Regroupant l'EPTM de Sion, l'Ecole professionnelle intercantonale de la chimie (EPIC) à Monthey et le Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) de Chippis, le Campus EPTM accueille désormais plus de 1800 apprentis en cours théoriques et 2000 en cours interentreprises dans trente métiers différents.

Dans le cadre du renouvellement de ses infrastructures, la Berufsfachschule Oberwallis (BFO), a finalisé un concours pour la rénovation/reconstruction du bâtiment B de Viège.

Le nouveau restaurant d'application de l'Ecole professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC) de Martigny, géré par l'Association régionale professionnelle pour l'insertion (ARPI), a été inauguré et le projet des ateliers-école de l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale (EPCA) de Sion avance selon le planning établi.

### Numérisation dans la formation professionnelle

Les écoles professionnelles ont toutes bénéficié des ateliers « Digi-check » conduits par l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP) et élaborent leur plan de développement numérique avec le soutien du centre de compétences ICT-VS.

Le SFOP a introduit deux plateformes numériques : le « E-campus des CFE », une formation online pour formateurs et formatrices en entreprise, et [www.echallenge.ch](http://www.echallenge.ch), un outil online pour la préparation des élèves des cycles d'orientation du Valais à la visite du salon des métiers et formations Your Challenge 2020.

### Préapprentissage d'intégration (PAI)

Le projet PAI a été mis en place en Valais sur demande de Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Ce projet pilote, prévu pour une durée de quatre ans, est destiné aux titulaires d'un permis F, Fqr ou B asile. Il comprend deux jours de cours de langue et culture générale, un jour de cours

professionnels théoriques dans le domaine choisi et deux jours en entreprise par semaine. Organisé par le SFOP en collaboration avec le Service de l'action sociale (SAS), le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) et le Service de la population et des migrations (SPM) avec le soutien du Bureau d'insertion professionnelle de l'Office de l'asile, ce projet est largement subventionné par le SEM. 57 candidats ont débuté le PAI dans sept domaines professionnels différents.

## FORMATION TERTIAIRE

### Formation en physiothérapie à Loèche-Les-Bains

Le 13 juin 2019, le Grand Conseil a décidé d'affecter l'ancien bâtiment de la Klinik für neurologische Rehabilitation de Loèche-les-Bains à la filière physiothérapie de la HES-SO Valais-Wallis et d'accorder un cautionnement de 8'696'400 francs en faveur de la HES-SO Valais-Wallis pour financer la reprise du bâtiment et sa rénovation.

### Usage des langues dans l'enseignement à la HES-SO Valais/Wallis

Le Conseil d'Etat a décidé le 14 août 2019 d'adopter l'ordonnance concernant l'usage du français et/ou de l'allemand dans l'enseignement à la HES-SO Valais-Wallis et dans ses relations avec les étudiants, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019. L'ordonnance définit ainsi la notion de bilinguisme, règle l'usage des langues cantonales dans l'enseignement et les relations avec les étudiants ainsi que les conditions-cadres dans lesquelles s'inscrit l'offre de formation des filières HES Bachelor.

### Rapport cantonal sur les hautes écoles 2019

Le Service des hautes écoles a lancé en 2019 une vaste enquête auprès des étudiants valaisans et des étudiants en Valais. Avec un taux de réponse de 35% représentant environ 2300 étudiants, les résultats obtenus sont très fiables et utiles pour la politique cantonale des hautes écoles et écoles supérieures. Les résultats de l'enquête présentent les critères en fonction desquels les jeunes choisissent d'étudier en Valais ou ailleurs.

## JEUNESSE

### Promotion, soutien et Office éducatif itinérant

L'année 2019 a été riche en événements relatifs aux trente ans de la Convention des droits de l'enfant et des cinquante ans de l'Office éducatif itinérant (OEI). Le délégué à la jeunesse ainsi que l'OEI se sont particulièrement impliqués dans l'organisation des événements de la caravane itinérante « 30 ans – 50 ans », en collaboration avec l'Institut international des droits de l'enfant (IDE).

Pour la première fois, un « rendez-vous jeunesse » sur le thème « Les jeunes... pôle créatif, pôle positif » a pu être organisé dans le cadre de la Foire du Valais de Martigny. Enfin, le soutien au Rassemblement des jeunes valaisannes à Nendaz a été une des activités phares de cette année.

### Prestations spécialisées

Durant l'année 2019, le Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) et l'OEI se sont fortement impliqués dans le groupe de travail « Autisme II – Conseil et soutien ». L'objectif de ce groupe de travail était de mener une réflexion sur la façon d'améliorer la prise en charge des enfants souffrant d'un trouble du spectre autistique et de leur famille. Le CDTEA a également déployé, dans le cadre de la campagne « L'éducation donne de la force », plus de septante activités de prévention.

### Office pour la protection de l'enfant

L'Office pour la protection de l'enfant (OPE) a collaboré à la mise sur pied d'un nouveau modèle d'intervention lors de séparation parentale (modèle dit de Cochem) fondé sur le consensus parental. Un projet pilote d'utilisation de ce modèle démarrera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le district de Monthey auprès du Tribunal de district et de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

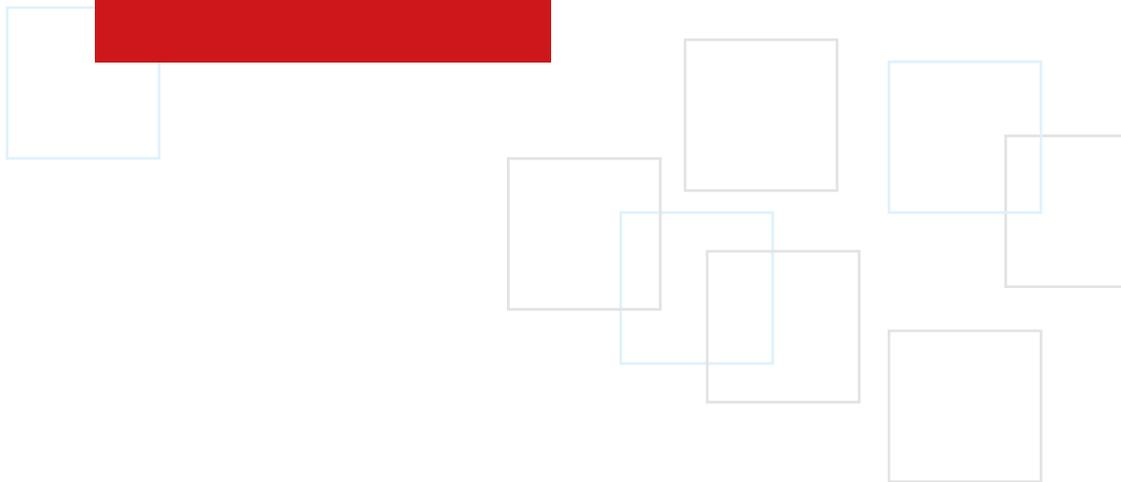
Un concept d'optimisation et de gestion des permanences d'urgence des centres régionaux a été élaboré et sera effectif en 2020. Le secteur famille a développé des synergies avec les deux nouveaux foyers d'accueil pour les 0-7 ans (Chaloupe Picolo et Bagnes) dans le but d'offrir un accueil relais ou complémentaire (bébés, weekends, vacances).



LE CONSEIL D'ETAT  
S'ENGAGE EN FAVEUR  
D'UNE MOBILITÉ  
RESPECTUEUSE DE  
L'ENVIRONNEMENT.

© Pixabay

SÉCURITÉ,  
INSTITUTIONS  
ET SPORT



## 2019 : UNE ANNÉE INTERMÉDIAIRE BIEN REMPLIE

Correspondant à la mi-mandat, 2019 a été une étape importante pour les différents domaines de compétence de mon département. Parmi les dossiers marquants, je tiens à relever, au niveau de la sécurité, l'acceptation par le Grand Conseil de deux crédits importants : pour le nouveau centre du Service de la circulation routière et de la navigation à Sion et pour le pénitencier de Crêtelongue. Les travaux débiteront au printemps 2020.

Dans le cadre du programme de développement durable, le Conseil d'Etat a validé deux mesures novatrices : la prime à l'achat de véhicules neufs électriques ou hybrides et le soutien financier à l'installation de bornes de recharge. Ces mesures seront effectives au plus tard en 2021 et pour deux ans.

La collaboration entre le canton et l'Armée se poursuit avec plusieurs projets stratégiques, entre autres pour pérenniser sa présence en Valais. Un exercice du Réseau national de sécurité (ERNS 19) a permis d'éprouver toutes les structures sécuritaires, à satisfaction. L'échelon politique y a étroitement collaboré, testé dans sa capacité à appréhender les situations exceptionnelles et à rendre les décisions adéquates. La journée cantonale « séisme » a permis de sensibiliser la population aux risques ainsi qu'aux mesures préventives et d'intervention des entités concernées.

La violence dans le sport est une thématique dont j'ai souhaité me saisir tout particulièrement. Tous les acteurs ont été sensibilisés et des mesures concrètes ont été mises en place. Le projet de loi sur l'interdiction de se dissimuler le visage sera présenté au Parlement l'année prochaine. La professionnalisation des Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sera également sur la table du Grand Conseil en 2020.

D'une manière générale, je me félicite de la proaction démontrée dans le domaine sécuritaire et du degré de sécurité élevé et envié de notre canton.

Dans le domaine des institutions, la Constituante a désigné son secrétariat général et débuté ses travaux. 2019 a également été le témoin d'élections fédérales « record » au niveau du nombre de candidats. Pour soutenir les communes qui réfléchissent à une fusion, nous avons mandaté une étude dont les résultats seront présentés en 2020. Un outil sera mis à leur disposition, dont l'utilisation conditionnera l'aide aux études de fusion.

Enfin, l'entrée en vigueur de la loi sur le sport a permis d'établir un plan de soutien financier en faveur de grandes infrastructures. De nombreux autres projets sont en cours au profit de la cohésion cantonale et de la promotion du sport.

En conclusion, j'aime rappeler que tout ce travail requiert l'engagement de chacun. Je souhaite ainsi remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de mon département.



© Céline Ribordy

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Frédéric Favre  
Conseiller d'Etat

## AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

### Modification de la loi sur l'organisation de la justice

La modification de la loi sur l'organisation de la justice a donné suite à une motion demandant davantage de transparence dans la publication des jugements et répondu à un postulat réclamant le transfert du siège de l'Office du Ministère public du Haut-Valais de Viège à Brigue. Concernant le premier point, la jurisprudence des autorités judiciaires de première instance ainsi que du Ministère public est devenue accessible au public. Cet accès est permis par une anonymisation pour protéger la sphère privée des justiciables et des tiers. Exceptionnellement, il pourra y avoir anonymisation qualifiée dans un but de protection de la jeunesse ou en cas de délits à caractère sexuel, ainsi que renonciation à toute publication lorsque, malgré l'anonymisation, une personne resterait reconnaissable et que cela l'exposerait à un péril de la plus extrême gravité. S'agissant du transfert du siège de l'office de Viège à Brigue, il permettra de nombreuses synergies sur le plan opérationnel. Ce projet a été adopté par le Grand Conseil, en une seule lecture, à la session de décembre 2019.

### Interdiction de la mendicité

Tenu par la loi de donner suite à une motion demandant l'interdiction de la pratique de la mendicité sur l'ensemble du territoire cantonal, le Conseil d'Etat a soumis un projet de loi en ce sens au Grand Conseil en décembre 2019. Il ne soutient cependant pas ce projet.

### Interdiction de se dissimuler le visage lors de manifestations sportives

En octobre 2019, un avant-projet de loi portant sur l'interdiction de se dissimuler le visage lors de manifestations sportives a été mis en consultation. Il s'inscrit dans la suite des démarches initiées par le département au printemps 2019, en partenariat avec les instances concernées par la problématique du hooliganisme. Son but est de renforcer les moyens d'action des autorités.

### Professionnalisation des APEA

Un avant-projet de modification de la loi d'application du code civil suisse (LACCS) a également été mis en consultation en novembre 2019. Cette révision vise à renforcer la professionnalisation des autorités

de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Elle prévoit notamment un fonctionnement plus efficace par la réduction de la taille des APEA.

## POLICE CANTONALE

### Exercice du Réseau national de sécurité

Le deuxième exercice du Réseau national de sécurité s'est déroulé en novembre 2019. Il avait pour objectif, à l'échelon du pays, d'analyser et de continuer à développer efficacement les structures, les organisations et les processus en cas de crise majeure. Fortement impactée dans le cadre du scénario d'exercice, la Police cantonale a su tirer profit de sa réorganisation intervenue en 2018 et gérer cet événement à la hauteur des attentes, en parfaite collaboration avec ses partenaires cantonaux et fédéraux, tant aux niveaux politique qu'opérationnel.

### Regroupement des centrales d'engagement

Le regroupement des centrales 117, 118 et 144 sous un même toit a occupé de nombreuses séances. Le comité directeur du projet regroupe l'ensemble des partenaires du domaine sécuritaire et des secours. Il est présidé par le commandant de la Police cantonale. Le Conseil d'Etat soumettra un message au Parlement dans le courant de l'année 2020. Ce projet majeur pour la sécurité des Valaisannes et des Valaisans offrira une infrastructure moderne et performante qui garantira la conduite et la coordination des opérations, en particulier lors de catastrophes et de crises d'amplitude majeure.

### Lutte contre le hooliganisme

La Police cantonale gère la sécurité en marge des rencontres de football et de hockey des clubs valaisans évoluant en ligue nationale. Ainsi, presque chaque weekend, un effectif important est engagé au profit de ces missions. Si l'expertise de la Police cantonale en matière de gestion du domaine public n'est plus à démontrer, il convient de renforcer encore les mesures de sécurité générale dans les stades et les patinoires, en privilégiant l'identification des auteurs de troubles et en durcissant les sanctions prononcées à leur encontre. Sous l'impulsion du chef du DSIS, un groupe de travail a été constitué afin de proposer des mesures, telles l'introduction du billet nominatif.

### Création d'un centre de contrôle sur l'axe du Simplon

L'axe routier international du Simplon est le seul col alpin autorisant le transit des marchandises dangereuses. Sur le modèle du centre de contrôle de St-Maurice, l'Etat du Valais, respectivement la Police cantonale, a signé une convention avec l'Office fédéral des routes pour la création d'un centre de contrôle réparti sur les sites de Gamsen et de Gondo. Outre l'accroissement significatif de la sécurité routière sur l'axe du col du Simplon, cette présence policière accrue garantira une présence dissuasive en matière de lutte contre la criminalité internationale.

## SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

### Exercices

Le Service de la sécurité civile et militaire a participé activement à l'exercice du Réseau national de sécurité (ERNS 19). L'Organe cantonal de conduite (OCC) a travaillé en soutien de la Police cantonale.

En 2019, l'Office cantonal de la protection de la population (OCP) a conduit 34 exercices avec les états-majors de conduite communaux et régionaux, ainsi que 39 formations pour les membres de ces états-majors et de l'OCC. Un exercice combiné, avec la participation de tous les partenaires de la protection de la population, a notamment été conduit par l'OCP le 7 novembre sur le site de la Société suisse des explosifs à Gamsen et dans les environs.

### Prévention des séismes

En matière de prévention et de préparation en cas de séisme, une convention de collaboration a été signée avec l'Office fédéral de la protection de la population dans le cadre du développement des planifications cantonales. De plus, une journée cantonale d'information et de sensibilisation de la population concernant les séismes a été organisée sur le site de la HES-SO de Sion.

### Matériel des pompiers

Une révision globale des principes de subvention pour le matériel des pompiers a été opérée, afin de favoriser des synergies entre les différents corps.

### Centre logistique cantonal

Le besoin de présence accru sur la place de tir de Pra Bardy ainsi que la mise à niveau des plans de

maintenance des infrastructures de la place d'armes de Sion ont généré un volume supplémentaire de prestations. Cet état de fait, fixé dans les conventions 2019 conclues avec la Confédération, a contribué à augmenter le budget du centre logistique cantonal.

## POPULATION ET MIGRATIONS

### Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

La loi sur les étrangers a été révisée et est devenue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les nouvelles dispositions mettent un accent beaucoup plus important sur l'intégration. L'objectif est de permettre une meilleure intégration des étrangers dans le monde du travail et la société suisse. La loi définit les attentes en matière d'intégration envers la société d'accueil et les personnes migrantes. Elle impose des exigences plus strictes aux étrangers, à leurs conjoints et à leurs enfants mineurs lorsqu'ils demandent un permis B ou C, notamment au niveau des connaissances linguistiques.

### Restructuration de l'asile

En mars 2019, la restructuration de l'asile a été mise en œuvre avec l'ouverture de centres fédéraux à travers toute la Suisse. Le Valais fait partie de la région romande et ne possède pas de centre fédéral sur son territoire. Cependant, dans le cadre de cette restructuration, le canton devra mettre à disposition un lieu de réserve stratégique en cas d'afflux massif de personnes venant demander l'asile en Suisse. Le choix de ce lieu relève de la compétence de la Confédération et n'a pas encore été arrêté. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Service de la population et des migrations a travaillé en collaboration avec le Service de l'action sociale pour mettre sur pied l'Agenda intégration suisse (AIS), qui est un avenant du [Plan d'intégration cantonal](#) (PIC). Le projet cantonal a été approuvé par le Conseil d'Etat et la Confédération.

### Guide de naturalisation à l'intention des communes

Le Service de la population et des migrations a adapté le guide de naturalisation à l'intention des communes. Ce document tient compte des nouveautés inscrites dans la nouvelle loi sur la naturalisation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est accessible à toutes les administrations communales ainsi qu'à tous les requérants intéressés par la naturalisation sur le site Internet de l'Etat du Valais.

### Projet pilote e-Déménagement

Pour améliorer le service aux communes et aux particuliers, le Conseil d'Etat a décidé en fin d'année de lancer un projet pilote avec diverses communes du canton pour ouvrir un guichet unique pour les déménagements (e-Déménagement). Il s'agit d'un portail de cyberadministration entre les communes et les particuliers.

### Nouveau format des titres de séjour

Conformément aux prescriptions de la Confédération, les ressortissants européens titulaires d'une autorisation de séjour verront leur titre de séjour transformé en format carte de crédit. Cela impliquera pour toutes ces personnes de passer par le centre de documents d'identité dès l'automne 2020.

## SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

### Projet « Pramont sans tabac »

Mis en œuvre par la direction du centre éducatif fermé de Pramont (CEP), le projet « Pramont sans tabac » s'inscrit dans un contexte de lutte mondiale contre le tabagisme et la fumée passive. Il instaure une interdiction de fumer au sein de la structure et un accompagnement de l'arrêt du tabac. Le projet s'articule selon différents axes complémentaires : information sur les mécanismes de la dépendance, soutien au sevrage et nombreuses activités alternatives. Les objectifs, visant à promouvoir la santé des jeunes durant leur détention et à travailler sur le délit et la diminution du risque de récidive en utilisant l'arrêt du tabac pour favoriser l'autonomie et la responsabilisation, ont été atteints et le bilan s'avère positif.

### Augmentation du nombre de femmes détenues

Le seul lieu d'admission pour les femmes au sein des établissements pénitentiaires valaisans est situé à la prison de Brigue. L'augmentation du nombre de femmes détenues a généré un manque de places et des difficultés logistiques pour la police du fait de l'éloignement géographique. Un secteur femme supplémentaire comprenant huit places a donc été créé à la prison de Sion. Il permet de faciliter la gestion par les autorités pénales des contraintes organisationnelles liées aux déplacements et aux risques de collusion.

### Formation des personnes détenues

Le centre éducatif fermé de Pramont, l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue et la prison de Sion ont conclu une convention de collaboration avec l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) de Suisse centrale, représentée par le centre de compétence FEP (formation dans l'exécution des peines). Ce mandat de formation permet de fournir aux personnes détenues des connaissances de base, comme le calcul, la lecture, l'écriture ou l'utilisation d'un ordinateur. Un soutien peut également être apporté aux personnes détenues qui suivent un apprentissage ou une formation professionnelle initiale. Après une sélection interne, le détenu est intégré au sein d'un groupe et peut bénéficier d'une formation adaptée durant une demi-journée par semaine.

## CIRCULATION

### Crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre

En juin 2019, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre à Sion pour le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN). La requête d'autorisation de construire a été déposée auprès de la ville de Sion. Aucune opposition n'a été formée contre ce projet. Le début des travaux est prévu au printemps 2020 et la mise en service théorique durant l'été 2021.

### Prolongation des horaires d'ouverture

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, afin de répondre au mieux aux besoins de sa clientèle, le SCN a modifié ses horaires d'ouverture en ouvrant un soir par semaine jusqu'à 18 heures dans chacun de ses trois sites de Sion, St-Maurice et Viège ainsi que le vendredi en continu durant l'horaire de midi.

### Promotion des véhicules électriques

Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat s'est engagé à améliorer la mobilité, entre autres par la promotion de l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides dans les transports publics et privés. Il a constitué un groupe de travail réunissant des représentants des différents départements et milieux concernés. Un de ses buts consistait à dresser un catalogue de mesures concrètes à réaliser, basé sur des réflexions stratégiques. En novembre 2019, le Conseil d'Etat

a approuvé la mise en place de ces mesures, selon la priorité des départements concernés et selon les moyens à disposition. Il a fait de la promotion des véhicules électriques l'une des mesures phares de son [programme de développement durable 2020](#). Un soutien à l'acquisition d'un véhicule équipé d'une motorisation électrique ou hybride plug-in (= rechargeable) sera accordé à l'achat d'un véhicule neuf ou de démonstration. Les conditions du droit, le cercle des bénéficiaires, les types de véhicules concernés ainsi que les autres modalités sont en cours d'approfondissement. Cette mesure incitative est prévue pour une durée de deux ans et débutera au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Journées de sécurité routière

En mars et avril 2019, trois journées de sécurité routière, placées sous la responsabilité du SCN avec le soutien de la Police cantonale, ont été organisées afin de sensibiliser la population valaisanne aux questions liées à la sécurité routière. Plusieurs ateliers en lien avec la circulation routière et la sécurité ont été présentés à la population valaisanne. Les associations de moniteurs d'auto-écoles, le TCS, l'ACS, les ambulanciers et les pompiers y ont également participé en qualité de partenaires. Ces journées, organisées dans les trois régions du canton, ont été une réussite, avec la participation de plus de 1000 personnes.

### Augmentation du parc automobile

L'activité du SCN est toujours aussi soutenue, en grande partie en raison de l'augmentation constante du parc automobile du canton qui, une fois de plus, avec +1.03% en 2019, se situe au-dessus de la moyenne Suisse (+ 0.77% en 2019). Avec une augmentation d'environ 3400 véhicules entre 2018 et 2019, le parc de véhicules du canton s'élève, à fin septembre 2019, à 331'021 véhicules.

## INSTITUTIONS

### Mise en place de la Constituante

En application de l'article 5 du décret sur la Constituante, le Service des affaires intérieures et communales (SAIC) se devait d'accompagner la Constituante dans ses premiers pas. Après avoir œuvré à la mise sur pied de la session constitutive du 17 décembre 2018, il a activement soutenu et conseillé le Bureau transitoire dans ses tâches. Ainsi, le 29 avril 2019, le plénum s'est doté d'un règlement régissant le fonctionnement de l'institution

et a nommé son secrétaire général. Puis, en session du 5 juin 2019, les constituants ont élu les membres de leur collège présidentiel, désigné les membres de l'ensemble des commissions thématiques ainsi que leur président et vice-président.

### Votation cantonale du 19 mai 2019

La révision partielle de la Constitution cantonale, portant sur les articles 44, 52 et 85a, a été acceptée par 81.35% des votants. Elle portait sur les deux points suivants : la date de la session constitutive du Grand Conseil et la modification du délai entre le premier et le second tour lors des élections cantonales.

### Elections fédérales 2019

Le SAIC tire un bilan très positif des élections fédérales 2019. Malgré un nombre toujours plus élevé de listes (40, soit le record national) et de candidats, le processus électoral s'est déroulé sans problème significatif. Les excellentes dispositions organisationnelles prises par l'ensemble des communes valaisannes ont permis de communiquer les résultats, lesquels n'ont fait l'objet d'aucun recours, le dimanche soir 20 octobre 2019 avant 20 heures. Les délais très serrés, à savoir quinze jours entre les deux tours de l'élection du Conseil des Etats pour valider, imprimer et livrer les bulletins de vote aux communes avant d'acheminer l'ensemble du matériel de vote aux citoyens, ont pu être respectés.

### Surveillance des communes

Mandaté par le Conseil d'Etat, le Professeur Kurt Nuspliger, ancien chancelier de l'Etat de Berne, a remis au Gouvernement un rapport sur la surveillance des communes par le canton. Selon l'expert, même si elles sont soumises à la surveillance du canton, les communes ont l'obligation de gérer correctement leurs affaires. Le canton ne doit intervenir que lorsqu'elles ne remplissent pas ou pas suffisamment bien leurs tâches. Les recommandations formulées en vue d'améliorer le contrôle du canton sur les communes sont en cours d'approfondissement par un groupe de travail.

### Rapport sur les finances communales 2017

La publication du [rapport](#) sur les finances communales 2017 montre une très bonne santé financière des communes valaisannes, malgré des investissements toujours aussi soutenus. Cette situation favorable est confirmée par les résultats

des indicateurs de l'Institut de hautes études en administration publique, respectivement de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

### Introduction du MCH2 dans les communes

L'année 2019 est aussi marquée par la première phase permettant aux communes et bourgeoisies valaisannes de changer de modèle comptable harmonisé, en passant du MCH1 au MCH2. Suite à un rapport du groupe de travail chargé de la réflexion stratégique sur la mise en œuvre du MCH2, et après consultation de la Fédération des communes valaisannes, le Conseil d'Etat a autorisé dix communes à déroger au principe de présentation des comptes selon le MCH1, en élaborant leur budget 2020 selon les nouvelles normes MCH2. Les communes et bourgeoisies en cours de processus de fusion pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont autorisées à faire de même dès leur budget 2021. L'ensemble des communes, respectivement des bourgeoisies valaisannes, devront passer du MCH1 au MCH2 lors du budget 2022.

## SPORT

### Infrastructures sportives

L'entrée en vigueur de loi sur le sport a permis d'accorder des subventions à quatre infrastructures : la Lonza Arena de Viège, les pistes de ski et le parcours de golf de Montana ainsi que le stade de Tourbillon de Sion.

### Événements sportifs internationaux

L'Office cantonal du sport (OCS) a apporté son soutien à l'élaboration de dossiers pour des événements sportifs de niveau international susceptibles d'être mis sur pied en Valais d'ici 2027.

### Echanges entre sportifs des deux parties du canton

Le Conseil d'Etat promeut des projets favorisant les échanges entre sportifs des deux parties du canton. L'appel à projets a été lancé au printemps et sept dossiers ont été retenus.

### Promotion du sport à travers les médias

Parmi les objectifs de la loi sur le sport figurent l'organisation et le développement de l'information et de la communication dans le domaine du sport. Un contrat de prestations a été signé avec Canal/Kanal 9, le Nouvelliste et le Walliser Bote. Les radios

locales seront intégrées durant l'année 2020. Une plateforme informatique cantonale sera mise sur pied, selon une approche par étapes avec différents modules.

### Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Inauguré dans sa configuration actuelle en 1982, le Centre sportif cantonal d'Ovronnaz a besoin d'une remise à niveau inéluctable en raison de sa vétusté. Le Conseil d'Etat a prévu une enveloppe budgétaire pour financer une rénovation totale, par étape et sur trois ans, tout en assurant une exploitation adaptée pour les cours de formation Jeunesse et sport (J+S).

### Mérites sportifs 2019

La cérémonie des Mérites sportifs 2019 a vécu sa 12<sup>e</sup> édition au théâtre Le Baladin, à Savièse, le 18 décembre. Cette soirée a été organisée par le fonds du sport, l'OCS, Canal/Kanal 9 ainsi que les journalistes de Sportpress.vs. Elle a été soutenue également par la délégation valaisanne de la Loterie romande et la commune de Savièse. Parmi les nominés, neuf espoirs individuels et trois équipes M23 ont été départagés par les différents votes réunis. Le mérite du meilleur espoir 2019 a été remis à la skieuse Linda Etzenberger. Le titre de meilleure équipe M23 est revenu à Eléa et Loanne Roch, championnes de gymnastique active à deux. Les votes des journalistes sportifs, des présidents des associations et groupements sportifs ainsi que du public ont permis de décerner les mérites suivants : meilleur sportif au skieur Ramon Zenhäusern, meilleure équipe au HC Sierre et meilleur dirigeant à Alain Geiger, entraîneur de football. Le prix « valeur sportive » a été décerné et remis par le chef du département à Didier Massy, ancien hockeyeur professionnel et arbitre international. Quant au prix spécial des mérites sportifs, il a été octroyé à Steve Morabito, ancien cycliste professionnel et actuel président de la fédération valaisanne de cyclisme. Finalement, le prix sport handicap est revenu à Sierre Natation.

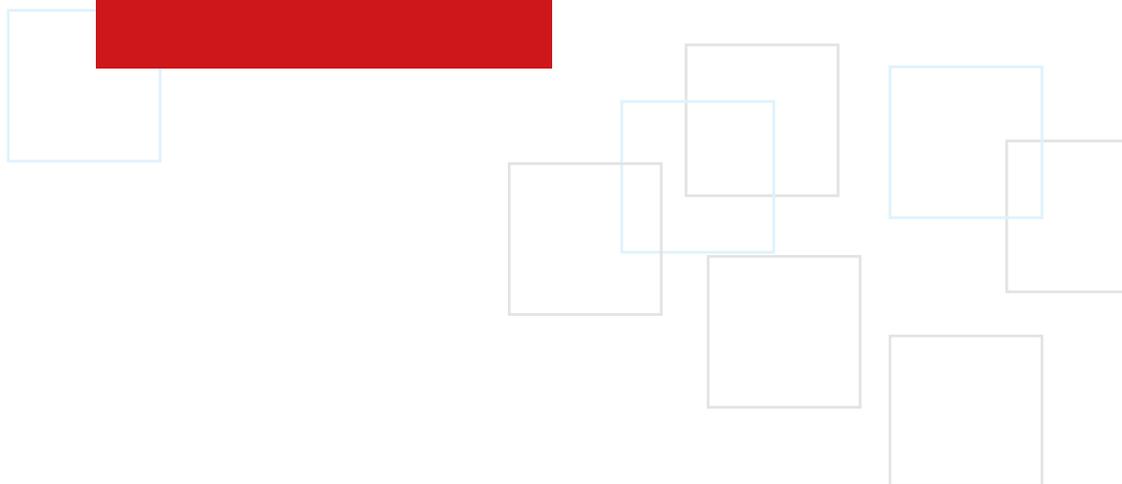
### Jeunesse et sport

Les statistiques valaisannes de Jeunesse et sport pour l'année 2019 recensent 261 experts, 504 coachs, 7755 moniteurs, 46'795 enfants ou jeunes, 3819 cours et camps, 867 offres et 3.9 millions de francs versés par l'Office fédéral du sport.

UNE MOBILITÉ MODERNE  
ET DURABLE PASSE PAR  
DES TRANSPORTS  
PUBLICS PLUS  
PERFORMANTS.



MOBILITÉ,  
TERRITOIRE ET  
ENVIRONNEMENT



## UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Elle a souvent été qualifiée de « chantier du siècle » et mérite amplement ce qualificatif. La 3<sup>e</sup> correction du Rhône a connu en 2019 une véritable phase de consolidation. En mai est entrée en vigueur la loi sur son financement, suivie durant l'année de la validation d'un crédit d'ensemble de 1.022 milliard de francs par les Chambres fédérales pour la deuxième étape des travaux. Et enfin, le concours d'aménagement des espaces publics liés à la 3<sup>e</sup> correction du Rhône a trouvé son épilogue en fin d'année avec la désignation du lauréat. Celui-ci propose un processus évolutif et participatif qui pourra se décliner sur l'ensemble du cours du fleuve en fonction de l'avancement des travaux. Ce vaste projet dispose désormais des outils nécessaires à son épanouissement.

Le Valais du 21<sup>e</sup> siècle est aussi celui de la mobilité. 2019 a marqué l'introduction sur la ligne du Simplon de trains à deux étages. Les transports publics ont d'ailleurs connu de multiples améliorations, dont des augmentations de cadence sur plusieurs tronçons, par exemple les lignes de bus Monthey-Villeneuve via l'hôpital de Rennaz, ou Sion-Savièse, et le RER Monthey-St-Gingolph. Et l'affluence suit. Pour l'avenir, le Parlement fédéral a approuvé des investissements à hauteur de 12.89 milliards de francs dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Des projets importants sont prévus pour le Valais. Si le doublement partiel du tunnel de base du Lötschberg figure en tête de liste, le trafic régional en bénéficiera également.

L'année 2019 a aussi rappelé que l'avenir peut réserver des heures plus sombres. Les orages estivaux ont été violents, provoquant des laves torrentielles dont une, à Chamoson, a causé la disparition de deux personnes. Ces événements montrent que ce type de danger est extrêmement difficile à prévoir. Des réflexions ont en conséquence été lancées pour tenter d'améliorer les mesures de prévention.



© Céline Ribordy

Jacques Melly  
Conseiller d'Etat

## ROUTES

### Construction et entretien du réseau routier du Valais romand

Le Service de la mobilité (SDM) a conduit durant l'année 2019 les principaux chantiers suivants dans le Valais romand :

- poursuite des travaux du tunnel de contournement des Evouettes ;
- assainissement du pont Saillon - Saxon (première étape), du pont sur la conduite forcée sur l'axe Riddes - La Tzoumaz, du demi-pont de Somlaproz à Orsières ainsi que du pont des Moulins et du demi-pont de la Crête à Rambert à Sembrancher ;
- restructuration routière et construction d'un trottoir à Vollèges, Monthey et Vérossaz ;
- remplacement des feux au tunnel du Mont-Chemin à Martigny ;
- aménagement d'un turbo-giratoire à Collombey ;
- poursuite de l'amélioration du lacet de la Step à Verbier ;
- encorbellement vers le téléphérique à Isérables ;
- renforcement des murs de soutènement de la route de Sarreyer ;
- stabilisation de talus surplombant la chaussée sur la route d'Anniviers, correction de la chaussée et construction d'un trottoir à la sortie de Vissoie en direction de Grimetz, correction du premier lacet à la sortie de Vissoie en direction de St-Luc et correction de la chaussée en aval de Vercorin ainsi qu'en amont des Giettes-d'en-Bas sur la route reliant Vercorin à Mayoux ;
- correction de la chaussée en aval de Chermignon-d'en-Bas ;
- transformation du carrefour du Louché à Lens en giratoire (travaux en cours) ;
- correction de la chaussée à la sortie de Sion, au lieu-dit « Les Fournaises » ;
- correction de la chaussée et construction d'un trottoir à l'entrée de Veysonnaz (travaux en cours) ;
- correction et réfection de la chaussée sur la route reliant Grône à Itravers et stabilisation de talus surplombant la chaussée sur la route reliant Itravers à Vercorin ;
- correction de la chaussée à l'entrée de St-Martin sur la route reliant Praz-Jean à St-Martin ;

- correction de la chaussée et construction d'un trottoir à la sortie des Haudères sur la route de la Sage et à Prafirmin (travaux en cours) ;
- mesures de protection contre le bruit : changement de fenêtres sur les traversées des villages de Champlan et Botyre, respectivement de Basse-Nendaz, Sornard et Haute-Nendaz ;
- confortation des différentes voies publiques cantonales en lien avec les intempéries du 11 août 2019 qui ont touché la Losentze et le torrent de Cry à Chamason ;
- consolidation du lit du torrent de la Corniolla après Vex et déplacement provisoire de la route cantonale ;
- confortation de la voie publique en raison de l'affaissement de la route cantonale à la Gouille ;
- réfection de la chaussée à Thyon 2000, pour l'arrivée du Tour de Romandie 2020.

### Construction et entretien du réseau routier haut-valaisan

Dans la partie germanophone du canton, les principales réalisations ont été les suivantes :

- réfection du pont Belvédère 3 au col de la Furka ;
- début du lot 2 sur la route cycliste n°1 entre Geschinen et Münster ;
- suite de l'assainissement en intérieur de localité (Belalp- und Bahnhofstrasse) à Naters ;
- réalisation des arrêts de bus Schwendibiel sur la route Naters - Blatten ;
- début des travaux du lot 3 de l'assainissement entre Viège et Visperterminen (Terbinerstrasse) ;
- fin des travaux d'assainissement routier (Mettelsand, lot 2) et poursuite de la sécurisation des murs de soutènement en tant que mesure urgente entre Täsch et Zermatt ;
- poursuite des travaux routiers sur le tronçon St.Niklaus - Grächen (lot 2E) ;
- poursuite des travaux sur le contournement de Stalden, fin des travaux et inauguration officielle du pont de Chinegga ;
- début d'assainissement et aménagement de la route vers St. German ;
- achèvement de l'assainissement du centre de la localité de Kippel ;
- assainissement du pont Feschelbachbrücke à Bratsch ;

- premiers travaux d'assainissement du centre de la localité de Guttet ;
- assainissement complet du giratoire de La Souste ;
- mesures de sécurisation et assainissement de la route Bildjikehr et Schiljinu entre La Souste et Loèche-les-Bains ;
- assainissement de différents passages piétons, y compris éclairages.

### Unité territoriale III

Afin de répondre aux attentes de l'Office fédéral des routes (OFROU), la direction du SDM a pris des mesures pour que les collaborateurs de l'Unité territoriale III ne s'occupent, dès 2020, que du réseau des routes nationales. Cette réorganisation était nécessaire au vu de la croissance de l'activité liée à la reprise de nouveaux tronçons et autres infrastructures. Les offres de prestations pour la maintenance des routes du Gd-St-Bernard et de Gampel - Goppenstein ont été négociées et validées avec l'OFROU.

### Viaduc de Riddes interdit aux poids lourds

Dans le cadre de travaux planifiés sur l'A9, les inspections ordinaires des ouvrages d'art ont mis en lumière des dégradations sur le viaduc de Riddes. A titre de précaution et afin de permettre des investigations complémentaires, le trafic est interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

### Service hivernal

L'entretien du réseau a nécessité l'engagement de moyens importants. Quelque 13'359 tonnes de sel en vrac et en sacs ont été épandues afin d'assurer la sécurité des usagers des routes cantonales et nationales, avec l'appui d'environ 130 entreprises privées concessionnaires. Leurs engins bénéficient de la technologie de viabilité du service hivernal par GPS, installée en 2019.

## TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITÉ DOUCE

### Trafic régional

Pour le trafic régional de voyageurs, l'année 2019 a été un succès en termes d'utilisation des transports publics sur l'ensemble du territoire valaisan. Les utilisateurs ont répondu de manière favorable aux différentes améliorations proposées ou à la

réorganisation globale de certains réseaux. La ligne Monthey – Rennaz hôpital – Villeneuve, ainsi que le RER Valais|Wallis sur le tronçon Monthey – St-Gingolph (+50%), ont par exemple connu une forte fréquentation. De même, la ligne Sion – Savièse a fait l'objet d'une progression significative de la demande (+17%).

Le Service de la mobilité a réalisé, en collaboration avec les communes partenaires, des études globales de mobilité pour le district de Loèche, le val d'Anniviers et l'Entremont. Elles permettront à terme d'améliorer les prestations (correspondances, amplitude des horaires, optimisation des fréquences). Les premiers effets seront visibles dès l'horaire 2020 dans le secteur du val d'Anniviers et durant les années suivantes pour les autres secteurs.

### PRODES 2035

Pour l'étape d'aménagement 2035, le Parlement fédéral a approuvé des investissements à hauteur de 12.89 milliards de francs, avec des projets importants pour le Valais :

- le doublement partiel du tunnel de base du Lötschberg,
- un tunnel intégral entre Täsch et Zermatt (variante longue),
- des cadences semi-horaire pour les Transports publics du Chablais (TPC) entre Aigle, Monthey et Champéry aux heures de pointes,
- de nouvelles haltes du trafic régional (Martigny Expo, Collombey-Muraz La Barne),
- la réhabilitation de la ligne du Sud Léman classée en première priorité.

### Infrastructures ferroviaires

Une dizaine de projets d'infrastructures ont été formellement approuvés en 2019. Ils concernent notamment des rénovations de gares pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite.

En décembre 2019, le hub de Fiesch a été mis en service. La nouvelle gare assure un échange modal complet rail – route – bus – câble. Le projet complet s'élève à environ 50 millions de francs. La planification d'une liaison câblée complémentaire vers Bellwald est en cours.

### Remontées mécaniques

Quatre remontées mécaniques lourdes ont été mises en service en 2019, ce qui représente des investissements d'environ 50 millions de francs :

- Bendolla – Col du Pouce à Grimentz,
- Prarion – Plan du Fou à Haute-Nendaz,
- Vourna – Grand-Conches aux Crosets par la station d'Avoriaz (F),
- Fiesch – Kühboden, avec la télécabine la plus rapide de Suisse, en combinaison avec la nouvelle gare des Matterhorn Gotthard Bahn (MGB) à Fiesch.

### Mobilité douce

Le Service de la mobilité a subventionné durant l'année 2019 une dizaine de projets de mobilité douce de loisirs. Un poste d'ingénieur mobilité douce a été créé afin d'atteindre les objectifs du concept cantonal de la mobilité 2040.

## CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

### Réalisation d'ouvrages clés

Le tunnel de Viège, la tranchée couverte de Rarogne et le tunnel du Riedberg sont les trois ouvrages importants de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais en phase de réalisation. Les contraintes géologiques restent un défi majeur, notamment pour la construction des tunnels. L'Office de construction des routes nationales (OCRN) optimise les procédures de travail en continu, afin de mettre en œuvre les recommandations issues des différents rapports des organes de contrôle fédéraux et cantonaux.

### Sierre Est – Loèche / La Souste Est

La mise à l'enquête publique des projets d'exécution du tronçon Sierre-est – Loèche / La Souste-est a eu lieu à la fin de l'été 2017. Au total, 92 oppositions ont été formulées. La procédure d'instruction est menée par le Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (SG-DETEC). Sous sa direction, et avec la participation de l'OCRN, des négociations ont eu lieu avec environ deux tiers des opposants. L'approbation des plans est attendue au courant de l'année 2020.

### Loèche / La Souste Est – Viège Ouest

L'ouverture à la circulation du tronçon Loèche / La Souste-est – Steg / Gampel-ouest a eu lieu il y a trois ans. La réduction consécutive du trafic sur

la route cantonale T9 est notable. L'excavation des deux tubes du tunnel du Riedberg se fait en parallèle. Ainsi, trois quarts du tunnel ont pu être excavés. De fortes précipitations ont démontré la relation étroite entre les taux de fluage connus du Riedberg et l'eau infiltrée dans le versant.

La tranchée couverte de Rarogne (dite GERA) sera construite en tranchée ouverte dans du terrain meuble. En raison du sol très hétérogène et de faible portance, du niveau élevé des eaux souterraines et de la position de l'ouvrage le long d'une zone industrielle et résidentielle, une enceinte de fouille à faible déformation, à faibles vibrations et étanche à l'eau est mise en place pour la construction.

Les travaux du pont autoroutier franchissant le passage inférieur de St. German ont débuté. L'OCRN a pratiquement terminé l'élimination contrôlée des sols contaminés au mercure sur le tracé de l'autoroute A9.

### Viège Ouest – Viège Est

Le tunnel d'Eyholz a été ouvert au trafic en 2018. Il contribue à diminuer le transit à travers la ville de Viège. La construction du tube nord du tunnel de Viège est achevée ; restent l'installation des équipements d'exploitation et de sécurité (EES). Le 7 octobre 2019, le tunnel du Vispताल a été fermé pour une durée de quatre ans et demi, pendant laquelle s'effectueront la transformation du tube sud en tunnel autoroutier et l'installation des EES. Les travaux de revêtement de la jonction complète de Viège-ouest sont en grande partie exécutés.

## BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE

### Chantiers et projets dans tout le canton

En 2019, le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) a acquis le terrain pour la nouvelle Centrale d'engagement à Sierre. Il a organisé un concours de projets pour le nouveau collège de Sion. Selon le planning, suivront les études pour l'extension et le remplacement des bâtiments de la Castalie à Monthey, le nouveau bâtiment administratif à Sierre ainsi que le nouveau centre de compétences sur le site de l'Agroscope à Conthey. En application de la loi sur le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI), le Grand Conseil a octroyé les trois crédits de construction pour les nouveaux bâtiments de Crêtelongue, le

nouveau centre du Service de la circulation routière et de la navigation ainsi que la transformation des locaux du centre d'impression des Ronquoz dans le cadre du Campus Energypolis à Sion. Des travaux sont en cours à Sion pour le Campus Energypolis et la transformation du Musée de la nature pour les besoins de la justice. La nouvelle Ecole de Commerce et de Culture Générale de Sierre et l'extension des ateliers de l'Ecole professionnelle technique de Sion ont été terminés et officiellement inaugurés.

### Gérance et entretien des immeubles

La section Gérance et entretien des immeubles a réaménagé de nombreux locaux afin de répondre aux besoins de l'administration cantonale. Elle a aussi révisé sa base de données et mis en place une campagne de digitalisation du parc immobilier. Des travaux d'assainissement dans le cadre du fonds FIGI ont débuté sur plusieurs ouvrages.

### Patrimoine

La section Patrimoine bâti a rédigé 1231 préavis sites et monuments historiques et 43 préavis voies historiques. Elle a suivi plus de 100 chantiers, octroyé des subventions, rédigé 100 rapports historiques et participé à la publication de trois articles spécialisés et de 100 fiches d'inventaires. Elle a réalisé quatre interventions dans des conférences. La section a organisé et coordonné les journées européennes du patrimoine dans 23 sites. L'affluence a été de 2276 visiteurs sur les deux jours.

La section Archéologie a émis près de 400 préavis archéologiques, sondé 130 futurs terrassements et réalisé ou suivi une trentaine de chantiers, dont celui d'importance nationale de l'église funéraire de Saint-Maurice en Condémines et celui du dolmen de Don Bosco. Une publication de près de 400 pages consacrées aux vestiges d'époque romaine découverts à Sous-le-Scex à Sion vient clore la série de publications consacrées à ce site de référence. Trois volumes présentant les divers mobiliers découverts lors des fouilles autoroutières menées sur le site de Gamsen sont prêts à l'impression.

## TRAVAUX JURIDIQUES ET LÉGISLATIFS

### Projets législatifs

La révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau, de la loi sur les forêts et dangers naturels,

de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites, de la loi sur les transports, de la loi sur la mobilité de loisirs ainsi que de la loi d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires est en cours et suit le calendrier législatif prévu. La loi cantonale sur l'environnement a fait l'objet d'un décret urgent adopté en date du 18 décembre 2019, afin de clarifier la problématique de la répartition des coûts d'assainissement des stands de tir.

### Appui juridique particulier

L'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3) ayant pour objectif de mettre à l'enquête publique quatre mesures prioritaires de la 3e correction du Rhône durant les années 2020-2021, l'appui juridique y relatif est conséquent et complexe. Le domaine des sites pollués et des assainissements consécutifs conserve une ampleur importante, dès lors que les dossiers impliquent souvent un historique et des relations commerciales juridiquement complexes. En matière de droit public des constructions, la surveillance des communes engendre une charge de travail considérable. D'une manière générale, le besoin en appui juridique, tous domaines confondus, s'intensifie et appelle une contribution significative du Service administratif et juridique du département (SAJMTE).

### Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

En 2019, le nombre de demandes d'autorisation de construire enregistrées au SeCC, soit 3180, a subi une baisse de 37 dossiers (-1.15%) par rapport à 2018. 58 dossiers de plus de compétence communale (+3.10%) et 62 dossiers de moins de compétence cantonale (-5.22%) et ont été enregistrés. Une diminution de 33 dossiers de police des constructions (-20.63%) hors zone à bâtir, également de compétence cantonale a été recensée.

Le SeCC a assuré le suivi de la mise en application de la nouvelle législation cantonale des constructions, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et de l'application des nouveaux processus en lien avec la répartition des compétences entre canton et communes. Pour le surplus, le SeCC a garanti l'appui nécessaire aux communes pour des dossiers de demandes d'autorisation de construire où les communes sont requérantes.

Le SAJMTE a assuré le pilotage du programme eConstruction pour la phase d'initialisation de la dématérialisation du processus de demande d'autorisation de construire.

**Volume de dossiers par année, arrondissement et compétence**

Général Valais	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>4999</b>	<b>3501</b>	<b>3061</b>	<b>3167</b>	<b>3581</b>	<b>3417</b>	<b>3218</b>	<b>3180</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	1006	963	1006	1154	1303	1270	1197	1126
Dossiers de police de compétence cantonale	108	125	158	152	249	116	155	127
Dossiers de compétence communale	3885	2413	1897	1861	2029	2031	1866	1927
<b>Arrondissement 1 - Haut-Valais</b>								
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>1468</b>	<b>891</b>	<b>914</b>	<b>888</b>	<b>977</b>	<b>966</b>	<b>822</b>	<b>793</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	379	288	334	359	376	342	294	315
Dossiers de police de compétence cantonale	40	50	72	47	47	42	27	20
Dossiers de compétence communale	1049	553	508	482	554	582	501	458
<b>Arrondissement 2 - Valais central</b>								
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>1924</b>	<b>1388</b>	<b>1042</b>	<b>1159</b>	<b>1281</b>	<b>1185</b>	<b>1139</b>	<b>1205</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	304	313	283	354	389	402	419	442
Dossiers de police de compétence cantonale	36	42	37	44	80	31	74	63
Dossiers de compétence communale	1584	1033	722	761	812	752	646	700
<b>Arrondissement 3 - Bas-Valais</b>								
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>1607</b>	<b>1222</b>	<b>1105</b>	<b>1120</b>	<b>1323</b>	<b>1266</b>	<b>1257</b>	<b>1182</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	323	362	389	441	538	526	484	369
Dossiers de police de compétence cantonale	32	33	49	61	122	43	54	44
Dossiers de compétence communale	1252	827	667	618	663	697	719	769

## TERRITOIRE

### Plan directeur cantonal

Le projet Développement territorial 2020, entamé en 2010 par le Conseil d'Etat, est en voie d'achèvement. Il s'est réalisé au travers de la réforme des instruments cantonaux d'aménagement du territoire, en particulier du [Plan directeur cantonal](#) (PDc), dont la révision globale a été adoptée par le Grand Conseil le 8 mars 2018, puis approuvée par le Conseil fédéral le 1<sup>er</sup> mai 2019. Une deuxième étape d'approbation par le Conseil fédéral pour les quatre domaines non encore approuvés est prévue au début de l'année 2020.

### Législation cantonale

Suite à l'entrée en vigueur de la LAT le 1<sup>er</sup> mai 2014, et en vue de remplir les obligations fixées dans cette loi, la législation cantonale (LcAT) a été adaptée.

Un nouveau règlement sur les mesures d'encouragement et sur le régime de compensation en matière d'aménagement du territoire, conformément aux articles 5 LAT et 10b LcAT, a également été élaboré. La LcAT révisée et le nouveau règlement sont entrés en vigueur à la mi-avril 2019.

### Mise en œuvre au niveau communal

Les communes disposent désormais d'un délai global de sept ans à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour mettre en œuvre les dispositions découlant de la législation cantonale et du Plan directeur cantonal.

## CONSTRUCTION DE LA TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE

### Base légale et financement

La loi sur le financement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône (LFinR3) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont validé sans opposition l'octroi d'un crédit d'ensemble de 1.022 milliard destiné à financer la deuxième étape des travaux (2020 à 2039). Ce crédit-cadre fédéral apporte une dernière validation, financière, à R3, après les expertises techniques et juridiques.

### Concours d'aménagements des espaces publics de R3

Le concours international d'aménagement des espaces publics de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône s'est achevé en automne 2019. Les participants devaient imaginer une solution qui permette à la population de renouer avec le fleuve, tout en respectant les contraintes techniques et légales ainsi que les surfaces dévolues à la nature et à l'agriculture. La proposition gagnante est un processus évolutif et participatif qui sera décliné sur l'ensemble du linéaire du fleuve, en fonction de l'avancement des travaux de sécurisation et en collaboration avec les communes.

### Structure et organisation

L'équipe de l'OCCR3 a été renforcée dans les domaines techniques, financiers, de la communication et du territoire.

### Mesures anticipées (MA)

Des travaux de renforcement de digue ont été effectués à Fully, protégeant plus de 500 personnes résidant à proximité. Des travaux similaires ont commencé en novembre 2019 à Massongex. A Granges et à Sion (Ronquoz), les travaux préparatoires en vue d'un renforcement de digue en 2020 ont également débuté à fin 2019.

### Mesures prioritaires (MP)

Les travaux se sont poursuivis sur la MP de Viège avec notamment d'importants travaux sur l'embouchure de la Vispa. Une étape déterminante pour la protection des personnes et des biens a été franchie : plus de 160 hectares de terrains en zone à

bâtir sont désormais hors de danger sur l'ensemble du secteur industriel et bâti de Viège, en rive gauche du Rhône.

L'établissement des dossiers d'enquête des MP de Martigny, Sion et du Chablais s'est poursuivi en collaboration avec les communes.

## FORÊTS, COURS D'EAU ET PAYSAGE

### Forêt

La gestion des forêts du canton a été marquée par les conséquences de la sécheresse de 2018 et, dans la vallée de Conches, des dégâts de fin octobre 2018. De forts dépérissements ont été constatés dans certaines régions sur le pin, le sapin blanc et les feuillus.

Les propriétaires de forêt ont entretenu 1550 hectares de forêts de protection. La proposition d'adapter le financement de la forêt de protection dès 2020 avec une différenciation du forfait a provoqué des réactions négatives de la part des bourgeoisies. Le forfait unique sera reconduit durant un moratoire de deux ans, le temps de définir un nouveau financement plus équitable.

Il y a toujours une forte pression du gibier sur le rajeunissement dans certaines régions, comme dans la vallée de Conches où des mesures concrètes ont été mise en œuvre, mais aussi sur la rive gauche du Rhône dans le Valais central, l'Entremont et le Val d'Illiez.

Plusieurs projets de réserve, projets régionaux de compensation et projets en faveur des pâturages boisés, des châtaigneraies et des espèces cibles prioritaires se sont concrétisés dans les domaines de la conservation des forêts et de la biodiversité en forêt.

### Nature et paysage

La conception paysage cantonale est entrée en phase d'élaboration. L'évaluation des valeurs naturelles et paysagères du projet de parc naturel régional Vallée du Trient a démontré le potentiel pour soumettre un projet à la Confédération. Plusieurs revitalisations ont été achevées, dont celles des Rigoles de Vionnaz, des Epines à Conthey et des milieux secs à Törbel. Le suivi et la gestion

du site protégé de Derborence a été renforcé par l'engagement d'une garde site et la mise en place d'un groupe d'accompagnement. Les travaux de débroussaillage des prairies et pâturages secs d'importance nationale se sont poursuivis, ainsi que la revitalisation des surfaces situées sur le coteau entre Riddes et Charrat. Des civilistes et des requérants d'asile ont été engagés pour lutter contre les néophytes envahissantes dans des sites protégés, ainsi que pour contenir la propagation des espèces en phase initiale de dispersion. Le nombre d'exploitants sous contrat pour des prestations en faveur de la nature est resté stable (429) avec une augmentation sensible de la surface totale (plus de 3000 hectares). Deux brochures de sensibilisation ont été éditées ([pollution lumineuse](#) et [chauves-souris](#)).

#### Avalanches, instabilités de terrain, laves torrentielles

L'année 2019 a été marquée par des événements ponctuels extrêmement intenses. Les orages estivaux liés aux deux périodes de canicules ont été violents. Ils ont généré des laves torrentielles dont celle de Chamoson, le 11 août. On a pu mesurer sur la Losentse un débit de plus de 400 m<sup>3</sup>/seconde, proche du premier seuil d'alerte pour le Rhône à Sion. Malgré les travaux effectués les années précédentes, un débordement a emporté des véhicules, causant la disparition de deux personnes. Cette lave torrentielle, ainsi que les autres crues et laves au cours de l'été, montre que ce danger est très difficile à prévoir et à gérer. De nombreuses réflexions sont engagées pour voir comment les mesures de prévention pourraient être améliorées.

Du point de vue des crues, il faut relever les hautes eaux du mois de juin qui ont atteint pour le Rhône, par endroit, le deuxième seuil d'alerte. Cette période de crue est liée à la rapide fonte de la neige associée à des précipitations intenses. La conséquence a été la montée du niveau de la nappe phréatique dans toute la plaine du Rhône. En ce qui concerne l'intervention en cas de crue du Rhône, les documents de gestion élaborés par le canton ont été distribués aux états-majors des communes concernées.

Dans le domaine des avalanches, chutes de pierres et éboulements, l'année 2019 peut être considérée comme normale. On relève une crue glaciaire qui, issue du Triftgletscher (pied du Zinalrothorn), a déclenché une lave torrentielle qui a affecté le village de Zermatt sans trop de dégâts.

Pour la gestion des ressources du sous-sol, un

effort particulier a été porté sur la reprise en main de la gestion des carrières et gravières. Un concept cantonal a été rédigé et est actuellement en cours de consultation.

Du point de vue du fonctionnement en interne, l'année 2019 est caractérisée par une consolidation des procédures mises en place dès la fondation de la section dangers naturels en 2018. Un des aspects de cette consolidation est l'écriture d'une nouvelle loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau. On relève également la réalisation du portail dangers naturels qui permet de consulter pratiquement toutes les mesures et images relevées dans le canton, en association avec les prévisions météorologiques et d'autres données relevantes.

## CHASSE, PÊCHE ET FAUNE

### Loups en augmentation

Dix-neuf loups ont été formellement identifiés en 2019 sur le territoire valaisan, dont onze nouveaux individus. Il s'agit d'une femelle dans le Valais central, d'une femelle et de six mâles dans le Bas Valais et de trois mâles dans le Haut-Valais. Concernant les meutes, le Chablais a vu naître six louveteaux et cinq autres louveteaux ont été observés à l'automne en Valais central, selon des images publiées par des privés. Quelques 233 animaux de rentes ont été tués sur l'ensemble du territoire cantonal. Le montant des dégâts indemnisés s'élève à environ 80'000 francs. Les collaborateurs du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) ont consacré plus de 5600 heures de travail au dossier loup.

### Ours

L'apparition d'un ours en début d'été dans la région d'Aletsch et du Binntal a provoqué de vives émotions, nécessitant une surveillance accrue de la région par les collaborateurs du service.

### Résultats de la chasse

Les résultats de la chasse 2019 sont satisfaisants. La chasse spéciale organisée dans certaines régions s'est avérée nécessaire pour atteindre les quotas de tir de cerfs. En l'absence de recours en 2019, un volet de réserve a pu être ouvert dans le district franc fédéral d'Aletsch. Cette mesure a permis d'augmenter les tirs durant la chasse ordinaire non seulement dans la réserve, mais

aussi autour de celle-ci. Le Tribunal fédéral n'a pas encore tranché le recours que Pro Natura a déposé contre l'ouverture d'un volet de cette réserve en 2018. Ce jugement revêt une importance capitale quant à l'avenir de telles ouvertures de volets de réserve.

### Bouquetin

Les méthodes de régulation du bouquetin, en particulier la chasse aux trophées, ont provoqué une avalanche de critiques suite à un reportage dans les médias. Les tirs effectués n'ont pas d'influence négative sur la population de bouquetin dans le canton, ce que corroborent les études les plus récentes. Le service analyse la question de manière approfondie.

## ENVIRONNEMENT

### Nouvelle exigence d'immission à respecter sur les poussières fines

En juin 2018, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a introduit dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) une nouvelle valeur limite d'immission à respecter sur les poussières très fines. Il s'agit d'un renforcement des exigences tel que recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. En 2019, le Service de l'environnement (SEN) a équipé la majorité de ses stations de surveillance de la qualité de l'air par des analyseurs en continu et de référence pouvant mesurer les différentes fractions de poussières fines. Les premiers résultats ont montré que cette limitation est tenue dans les différentes régions types valaisannes, à l'exception du centre urbain de Sion qui se trouve à la limite.

### Suivi de la qualité des eaux de la nappe phréatique de la plaine du Rhône

Le SEN a développé à partir de 2014 un réseau de suivi de la qualité des eaux de la nappe phréatique du Rhône qui s'étend de Naters à Port-Valais. Il est constitué d'une cinquantaine de stations de mesures. Des prélèvements biannuels d'échantillons d'eau de la nappe sont réalisés pour analyse selon une liste de substances pertinentes en raison de leur présence par le passé dans les eaux du Rhône ou de leur identification récente dans le cadre d'investigations dans le domaine des sites pollués. Les données sur les campagnes de prélèvements et les résultats analytiques sont référencés dans la base de données hydrogéologiques cantonale. Les

données provenant d'autres réseaux de mesures sont également récupérées systématiquement par le SEN pour assurer la meilleure vision possible de la qualité des eaux de la nappe.

Afin de faciliter l'interprétation des résultats analytiques, le SEN et le CREALP ont développé en 2019 un portail dédié à la représentation des informations. Une valorisation des résultats disponibles est ainsi rendue possible. En utilisant différentes fonctionnalités et indicateurs, la mise en évidence des secteurs de plaine où les eaux souterraines présentent un déficit de qualité vis-à-vis des normes environnementales peut ainsi plus facilement être visualisé.

La surveillance cantonale de la qualité des eaux souterraines est une démarche complémentaire à l'Observation nationale des eaux souterraines (NAQUA) réalisée par la Confédération. Un rapport sur l'état et l'évolution des eaux souterraines en Suisse a été publié par l'OFEV en 2019 et a obtenu un large écho médiatique.

**Présidence**

Président du Conseil d'Etat	<b>Roberto Schmidt</b>
Chancelier d'Etat	Philipp Spörri
Affaires juridiques	Monique Albrecht
Information	André Mudry
Inspection des finances	Peter Schnyder

**Département des finances et de l'énergie (DFE)**

**Roberto Schmidt**

Secrétaire général	Paul-Henri Moix
Administration cantonale des finances	Pierre-André Charbonnet
Service cantonal des contributions	Beda Albrecht
Service des ressources humaines	Gilbert Briand
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Joël Fournier
Service cantonal de l'informatique	Claude-Alain Berclaz
Service du registre foncier	Sergio Biondo
Service de la géoinformation	Herbert Imoberdorf
Office juridique des finances et du personnel	Florent Carron

**Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**

**Esther Waeber-Kalbermatten**

Secrétaire général	Damian Mottier
Service de la santé publique	Victor Fournier
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	Elmar Pfammatter
Service de l'action sociale	Jérôme Favez
Service de la protection des travailleurs et des relations du travail	Nicolas Bolli
Service des poursuites et faillites	Cédric Moix
Service de la culture	Jacques Cordonier
Office cantonal de l'égalité et de la famille	Isabelle Darbellay Métrailler

**Département de l'économie et de la formation (DEF)**

**Christophe Darbellay**

Secrétaire général	Pierre-Yves Délèze
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	Arsène Duc
Service juridique des affaires économiques	Martin Zurwerra

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	Eric Bianco
Service de l'industrie, du commerce et du travail	Peter Kalbermatten
Service de l'agriculture	Gérald Dayer
Service de l'enseignement	Jean-Philippe Lonfat
Service de la formation professionnelle	Claude Pottier
Service des hautes écoles	Stefan Bumann
Service cantonal de la jeunesse	Christian Nanchen

#### Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Frédéric Favre

Secrétaire général	Olivier Beney
Service juridique de la sécurité et de la justice	Sophie Huguet
Police cantonale	Christian Varone
Service de la sécurité civile et militaire	Nicolas Moren
Service de la circulation routière et de la navigation	Bruno Abgottspon
Service de l'application des peines et mesures	Georges Seewer
Service de la population et des migrations	Jacques de Lavallaz
Service des affaires intérieures et communales	Maurice Chevrier
Office cantonal du sport	Grégoire Jirillo

#### Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Jacques Melly

Secrétaire générale	Kathia Mettan
Service administratif et juridique	Adrian Zumstein
Service de la mobilité	Vincent Pellissier
Service des bâtiments, monuments et archéologie	Philippe Venetz
Service des forêts, des cours d'eau et du paysage	Olivier Guex
Service de l'environnement	vacant
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Peter Scheibler
Service du développement territorial	Nicolas Mettan
Office de construction des routes nationales	Martin Hutter
Office cantonal de la construction du Rhône	Tony Arborino

## IMPRESSUM

*Editeur : Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)*

*Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)*

*Le présent document peut être téléchargé sur [www.vs.ch/rapport-annuel](http://www.vs.ch/rapport-annuel).*

*Sion, avril 2020*